
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1841.

EXPOSÉ DES MOTIFS accompagnant le projet relatif à la convention du 5 novembre 1841, conclue par le Gouvernement avec la ville de Bruxelles, pour l'acquisition d'immeubles et de collections scientifiques.

MESSIEURS,

Le discours de la couronne porte : « La ville que la Constitution a proclamée » la capitale du royaume est, depuis plusieurs années, dans une situation » dont il lui est impossible de sortir par elle-même. Elle s'est déterminée à des » sacrifices qui doteront l'état d'établissements qui lui manquent. Une conven- » tion qui vient d'être conclue à cet effet, sera soumise à votre approbation. »

Pour exposer les motifs du projet de loi ci-joint, il me suffit de développer les paroles qui précèdent.

L'idée de faire sortir la capitale de la situation embarrassante où elle se trouve, n'est pas nouvelle (*).

Le 29 mars 1839, à la suite d'une longue correspondance avec l'autorité communale, M. DE THEUX, alors Ministre de l'Intérieur, institua une commission composée de trois membres, MM. FALLON, président de la Chambre des Représentants, le chevalier Bernard Du Bus, membre de la Chambre des Représentants et le baron DE RLIFFINBERG, conservateur de la bibliothèque royale, à l'effet de débattre les intérêts du Gouvernement dans les négociations qui devaient avoir lieu par suite de l'offre faite par le conseil communal de céder à l'État diversés propriétés communales, et notamment les bâtiments de l'ancienne Cour, le palais de l'Industrie et les diverses collections artistiques et scientifiques que ces locaux renferment.

(*) En faisant ce récit, nous n'entendons engager personne; nous avons seulement voulu être juste en faisant à chacun sa part dans cette longue et laborieuse instruction, dont le résultat final est l'œuvre du ministère actuel.

L'administration communale de Bruxelles avait évalué ces diverses propriétés mobilières et immobilières à la somme de 12,787,470 francs, savoir :

Immeubles.	fr.	5,364,470
Bibliothèque		700,000
Musée des tableaux		6,000,000
Collections d'histoire naturelle et de miné- logie.		560,000
Collections de physique		15,000
Œuvres de sculpture.		148,000
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	12,787,470

M. LIEDTS, successeur de M. DE THEUX, nomina successivement cinq commissions d'expertise, qu'il chargea de procéder à la contre-évaluation des objets indiqués ci-dessus.

Ces commissions furent composées ainsi qu'il suit :

Pour les immeubles, MM. SUYS, BOURLA et DECRAENE, architectes, membres de la commission royale des monuments.

Pour la bibliothèque, MM. VOISIN et FIESS, bibliothécaires, le premier, de l'université de Gand, le second, de celle de Liège, et M. KREGLINGER, archiviste de la province d'Anvers.

Pour le Musée des tableaux, MM. HERIS et VAN NIEUWENHUYZE.

Pour les collections scientifiques, MM. CANTRAINE, LACORDAIRE, VAN BENEDEN, professeurs aux Universités de Gand, Liège et Louvain, B. DU BUS, membre de la Chambre des Représentants, et WESMAEL, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Pour les œuvres de sculpture, M. SIMONIS, statuaire.

Le résultat des opérations de Messieurs les experts du Gouvernement ne donna aux objets de la cession qu'une valeur totale de 6,017,135 francs, savoir :

Pour les immeubles.	4,234,105
Pour la bibliothèque.	215,000
Pour le musée des tableaux	1,250,000
Pour collections scientifiques	244,230
Pour œuvres de sculpture.	73,800
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 6,017,135

Ces derniers résultats s'écartaient trop de ceux obtenus par les experts de la commune, pour qu'ils pussent servir de bases à un arrangement.

Il fut donc convenu entre M. LIEDTS et l'administration communale que tous les objets à céder par la ville seraient évalués de nouveau par des commissions mixtes.

On désigna :

1^o *Pour les immeubles*, MM. les architectes CLUYSENAER, pour le Gouvernement et COPPENS, pour la ville.

2^o *Pour la bibliothèque*, MM. NAMUR, conservateur adjoint de la bibliothèque royale, pour le Gouvernement, et J.-B. VERBEYST, pour la ville.

3^o *Pour les tableaux*, MM. GEORGE, commissaire-expert des musées royaux de France, pour le Gouvernement, et NAVEZ, directeur de l'académie royale des beaux-arts à Bruxelles, pour la ville. (Ces Messieurs s'adjoignirent, de commun accord, en qualité de tiers-expert, M. A.-N. PÉRIGNON, peintre d'histoire à Paris).

4^o *Pour les collections de minéraux et d'histoire naturelle*, MM. SAUVEUR, commissaire du service civil de santé, pour le Gouvernement, et SIMON BRUNELLE, pour le compte de la commune. (Ces experts se sont adjoints de commun accord, M. NYST, père).

5^o *Pour le cabinet de physique*, MM. QUETELET, directeur de l'observatoire, pour le Gouvernement, et GUILLERY, professeur à l'Université libre, pour la ville.

6^o *Pour les œuvres de sculpture*, M. G^{me} GEEFS, statuaire.

Les procès-verbaux d'évaluation de ces diverses commissions assignent aux propriétés, objet de la cession, une valeur totale de 7,444,932 francs, savoir :

Immeubles.	5,114,148
Bibliothèque	300,000
Musée des tableaux	1,651,430
Collections d'histoire naturelle et de physique.	303,954
Œuvres de sculpture.	75,400
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . fr.	7,444,932

Il faut ajouter à ce chiffre la valeur du cabinet de médailles, estimé à 15,676 francs, par MM. LELEWEL, numismate distingué et BRAEMT, graveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, tous deux experts nommés par l'administration communale de Bruxelles.

Il y a lieu de remarquer, quant à la bibliothèque, que les experts ne sont parvenus à se mettre d'accord ni sur l'évaluation, ni sur le choix d'un tiers-expert.

La bibliothèque n'a été évaluée par l'agent du Gouvernement qu'à la somme de 300,000 francs, tandis que celui de la ville a estimé cette collection à 500,000 francs.

Quant au Musée des tableaux, les experts ont fait remarquer que l'estimation qu'ils en ont donnée ne représente que la *valeur vénale*, mais qu'il existe une considération importante à faire valoir, celle de l'ensemble que présente le musée. En effet, on y rencontre plusieurs chefs-d'œuvre uniques en leur genre; d'autres tableaux sont précieux par une origine connue, et il serait très-difficile, disent-ils, de réunir de nouveau une pareille collection.

Les opérations des experts une fois terminées, la commission instituée le 29 mars 1839, fit parvenir au Gouvernement sous la date du 23 octobre dernier, un rapport général de ses travaux.

Ses conclusions tendent à faire porter à une somme ronde de huit millions le prix total de la cession offerte par la ville; cette plus value serait accordée à titre de valeur d'ensemble.

Le Gouvernement avait à rechercher s'il ne restait pas, pour rétablir les finances municipales, un moyen plus convenable que celui qu'avait proposé le

conseil communal de Bruxelles. Un mûr examen de la question l'a pleinement convaincu que, dans l'état actuel des choses, ce moyen était le seul praticable, le seul qui pût atteindre complètement le but.

Les principaux objets compris dans la cession sont :

- 1^o Les bâtiments de l'ancienne cour ;
- 2^o La chapelle de la cour ;
- 3^o Le palais de l'Industrie et des Arts ;
- 4^o Les bâtiments de la ci-devant Orangerie ;
- 5^o Deux maisons situées rue du Musée ;
- 6^o Le bâtiment dit : les écuries de la cour, rue Caudenberg ;
- 7^o La plaine située entre le jardin du palais du roi et le Boulevard ;
- 8^o La porte de Hal ;
- 9^o Le terrain de l'Observatoire ;
- 10^o La bibliothèque de Bruxelles, comprenant 47,500 volumes ;
- 11^o Le musée de peinture, riche de plus de 400 tableaux de tous genres ;
- 12^o Le cabinet de physique ;
- 13^o Une collection remarquable d'histoire naturelle, et une collection de physique ;
- 14^o Quelques œuvres de sculpture ;
- 15^o Un cabinet de médailles.

Les propositions contenues dans le projet de loi ci-joint sont basées sur les travaux des commissions mixtes d'expertise, et sur les conclusions de la commission créée en 1839.

Je joins à l'appui du présent exposé les pièces suivantes, savoir :

Litt. *A.* Lettre du collège des bourgmestre et échevins, en date du 3 novembre 1841 ;

Litt. *B.* Rapport de la commission instituée le 29 mars 1839, par M. DE TREUX, Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères ;

Litt. *C.* Procès-verbal d'évaluation des immeubles ;

Litt. *D.* Procès-verbal d'évaluation de la bibliothèque ;

Litt. *E.* Procès-verbal d'évaluation du musée des tableaux ;

Litt. *F.* Procès-verbal d'évaluation des collections d'histoire naturelle ;

Litt. *G.* Procès-verbal d'évaluation du cabinet de physique ;

Litt. *H.* Procès-verbal d'évaluation des œuvres de sculpture ;

Litt. *I.* Estimation du cabinet de médailles.

La convention conclue avec le bourgmestre de la ville de Bruxelles le 5 novembre, stipule toutes les garanties pour la mise en possession de l'État et pour le dégrèvement des biens ; ce dégrèvement ne pourrait s'opérer au préalable, la ville devant trouver dans la cession même les moyens de libération.

Cette convention a été, sans réserve, approuvée par le conseil communal de Bruxelles dans son comité secret du 6 novembre.

En approuvant à votre tour cette convention, Messieurs, vous procurerez au Gouvernement des locaux dont le besoin est incontestable ; vous jetterez les premiers fondements de véritables musées nationaux ; vous mettrez la ville de Bruxelles à même de reprendre une position digne de la capitale du royaume.

Le Ministre de l'Intérieur,

NOTHOMB.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE UNIQUE.

Notre Ministre de l'Intérieur présentera, en Notre nom, aux Chambres Législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et Nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Est approuvée la convention ci-annexée, en date du 5 novembre 1841, portant cession, par la ville de Bruxelles, des immeubles y énumérés, ainsi que de ses collections scientifiques et objets d'arts destinés aux musées de l'État.

Mandons et ordonnons, etc.

Donné à

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

NOTHOMB.

CONVENTION.

Entre le *Gouvernement belge* d'une part, représenté par
M. NOTHOMB, Ministre de l'Intérieur,
Et la *ville de Bruxelles* d'autre part, représentée par le
chevalier WYNS DE RAUCOUR, bourgmestre,

Il a été convenu :

ARTICLE PREMIER.

La ville de Bruxelles cède et abandonne à l'État Belge, tous droits de propriété à elle appartenants, tant aux biens immeubles qu'aux collections scientifiques et objets d'art énumérés ci-après :

Immeubles.

a. Le palais de l'ancienne cour, comprenant un bâtiment principal, deux ailes latérales et un bâtiment au fond, parallèle au premier, séparés entre eux, par une grande cour avec pavement en grès, pompe et fontaine alimentées par la machine hydraulique;

b. Le bâtiment contigu à l'aile droite ;

c. Celui contigu à l'aile gauche ;

d. La chapelle de la cour ;

e. Le palais de l'Industrie et des Arts, se composant d'un bâtiment principal et d'une aile parallèle et semblable au bâtiment principal du palais de l'ancienne cour, dont elle est le pendant ; d'une grande cour pavée en grès avec pelouse et deux pompes sur citernes ;

f. Le bâtiment de la ci-devant Orangerie, servant actuellement de manège, avec écuries, grande cour et dépendances, consistant notamment :

1° En une maison sise rue du Musée, section sept, numéro trois ;

2° Une autre maison, rue du Musée, section sept, numéro 1058 ancien, et cinq nouveau, occupée par M. Lion.

Lesdits immeubles consistant en propriétés bâties et non bâties, avec tous leurs accessoires, sans aucune réserve ni exception, tels qu'ils sont figurés au plan dressé le vingt-deux mai mil huit cent quarante et un, par le géomètre juré Van Keerberghen fils, présentant une superficie totale de dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés ;

g. Le bâtiment dit les écuries de la cour, situé rue Caudenberg, contenant en superficie bâtie et non bâtie, trois mille soixante-huit mètres carrés, y compris l'habitation de M. Max, laquelle en dépend, ainsi que le tout est figuré au plan dressé le vingt-deux mai mil huit cent quarante et un, par le géomètre Van Keerberghen prénommé ;

h. La plaine entre le jardin du palais du roi, la rue projetée sur dix mètres de largeur, le long des maisons Carbonel et Potelle, le boulevard et le coude de la rue Ducale, ainsi qu'une partie de terrain plantée d'arbres, comprise entre le boulevard, la rue Ducale et le palais dit du prince d'Orange.

i. La porte de Hal;

j. Le terrain de l'Observatoire, situé boulevard du même nom, et ayant une contenance de soixante-seize ares soixante-dix centiares sept milliars.

Collections scientifiques et objets d'art.

a. La Bibliothèque de Bruxelles, divisée en deux parties, dont la première comprend les livres imprimés, et la seconde les gravures, bustes, globes, manuscrits et boiseries;

b. Le Musée des tableaux, contenant trois cent quatre-vingt-quinze tableaux de tous genres, tant anciens que modernes, six dessins et huit gravures et médailles;

A ce nombre doivent être ajoutés divers tableaux et gravures placés dans le magasin du Musée;

c. Le cabinet de physique;

d. Les collections d'histoire naturelle;

e. Des œuvres de sculpture;

f. Le cabinet de médailles.

Le tout conformément à la description renfermée dans les procès-verbaux de la dernière expertise, signés respectivement :

A. Le dix-huit mai mil huit cent quarante et un, par MM. NAMUR et J.-B. VERBEYST;

B. Le quatorze août mil huit cent quarante et un, par MM. GEORGES, A.-N. PERIGNON et F. NAVEZ;

C. Le trois mai mil huit cent quarante et un par MM. QUETELET et GUILLERY;

D. Le vingt et un juillet mil huit cent quarante et un, par MM. SAUVEUR et SIMON BRUNELLE;

E. Par M. GUILLAUME GEEFS;

F. Dans le catalogue du cabinet numismatique.

Avant la promulgation de la loi approuvative de la convention, ou à la suite de cette promulgation, il sera passé tels actes publics de la présente cession que le Gouvernement pourrait juger utiles, les frais de ces actes étant d'ailleurs à la charge de l'État.

ART. 2.

Pour prix de la cession qui précède, l'État Belge payera à la ville de Bruxelles une rente annuelle de quatre cent mille francs, soit par une inscription au grand-livre de la Dette publique, soit par la remise de titres de rente portant intérêt jusqu'à concurrence de la somme susdite de quatre cent mille francs; dans ce dernier cas, qui reste subordonné à l'option du Gouvernement, les titres de rentes ne pourront être aliénés, en tout ou partie, sans son consentement préalable.

Dans un délai de trois ans, à partir de la promulgation de la loi approbative de la convention, la ville fera constater qu'il n'existe sur les immeubles, objets de la présente cession, aucune charge ou hypothèque quelconque; faute de quoi le payement de la rente sera suspendu.

ART. 3.

L'État sera mis en possession des objets compris dans la cession le premier juillet ou le premier janvier qui suivra la promulgation de la loi approuvant la présente convention.

La rente courra à partir de cette époque.

À partir de la même époque, tous les frais d'administration, ainsi que les contributions, cesseront d'être à la charge de la ville.

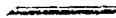
ART. 4.

La présente convention sera soumise, tant à la ratification du conseil communal de Bruxelles, qu'à l'approbation des Chambres législatives.

Fait en double à Bruxelles, le cinq novembre mil huit cent quarante et un.

NOTHOMB.

CHEVALIER WYNS.



Le Bourgmestre

À Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Bruxelles.

Monsieur le Ministre,

Par votre dépêche en date du 29 octobre dernier (n° 21,107), vous me faites observer qu'à l'égard de la question financière de la ville de Bruxelles, deux points essentiels sont à examiner :

La situation actuelle des dettes communales ;

Le mode que l'administration compte adopter pour assurer à l'avenir la marche régulière du service.

Il n'est malheureusement que trop facile, Monsieur le Ministre, d'établir combien la situation de la capitale est précaire, embarrassée, insoutenable, et combien il y a impossibilité pour elle de sortir de cette position sans un large secours de la part de l'État. Nous n'entrerons pas dans de longues considérations sur les titres de Bruxelles à cette intervention ; tout a déjà été dit sur ce point. On sait, sans que nous ayons à le répéter, que la révolution a trouvé la ville avec une somme de dettes très-considérable, et ce que l'on connaît mieux encore, ce sont les charges énormes que la révolution a fait peser sur la ville que nous avons l'honneur d'administrer, par les dépenses plus fortes dans lesquelles elle a été entraînée, par les sacrifices qu'elle a dû faire pour donner du travail ou du pain à de nombreux ouvriers, dont l'oisiveté eût pu compromettre la tranquillité publique, par l'interruption prolongée de la perception de son plus important revenu, par la perte que lui ont occasionnée les deux emprunts que la force des choses l'a obligée de contracter en 1832 et 1833, et enfin comme si ce n'eût pas déjà été assez, par les condamnations prononcées contre elle en réparation des pillages et des dévastations qu'il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher, et dont elle n'eût pas équitablement dû être déclarée responsable.

Nous ne faisons du reste que rappeler en passant toutes ces circonstances ; le Gouvernement n'en ignore aucune, et il les apprécie. Mais il n'en reste pas moins constant que tous les efforts faits par les administrateurs de la ville de Bruxelles ont été impuissants pour la tirer de la position où toutes ces causes l'ont mise, et cette position se résume maintenant en ceci, que nous allons entrer dans l'année 1842 avec un arriéré de neuf millions et demi de francs, savoir :

Montant des obligations des emprunts de 1828, 1829, 1832 et 1833, échus et à échoir d'ici au 31 décembre 1841. fr.	2,442,370 94
Restant des bons communaux négociés à la Société générale	300,000 »
Dû au fonds d'amortissement de la dette constituée.	140,000 »
Indemnités réclamées par les victimes des pillages et dévastations, simple valeur.	4,500,000 »
A REPORTER. fr.	7,382,370 94

	REPORT. fr.	7,382,370 94
Intérêts à 5 p. % dus pour les uns, depuis 1831, pour les autres, depuis 1842		1,500,000 »
		<hr/>
Ensemble des dettes et obligations exigibles et échues. fr.		8,882,370 94
A cette somme il faut ajouter encore		628,571 42
d'avances faites par l'État à la capitale pour la construction du palais de l'industrie et de l'observatoire, et sa part dans l'établissement du chemin de fer du midi, ce qui fait un total de.		<hr/>
	fr.	9,510,942 36

C'est cet arriéré, ce déficit, que la ville est dans l'impossibilité de couvrir jamais par elle-même. Il doit lui être permis de le dire, et de réclamer publiquement le concours de l'État, alors qu'elle peut faire remarquer que rien n'a été omis pour éviter de tomber dans cette désastreuse position, pour essayer de satisfaire à toutes ses obligations. Il n'est pas de ville dans le royaume qui se soit imposé plus de sacrifices, et qui soit plus disposée à les continuer.

Depuis huit ans le tarif des taxes municipales a été trois fois modifié et trois fois élevé. Il est certains objets, et des plus importants, qui sont taxés au double de ce qu'ils l'étaient autrefois. En même temps que l'on recourait si largement à l'impôt indirect, qu'on lui demandait tout ce qu'il était possible d'en attendre, les contributions directes n'étaient pas ménagées; et dix-huit centimes additionnels extraordinaires sont perçus depuis plusieurs années au profit de la ville; nous avons en outre, pressés par le besoin, saisi avec empressement l'occasion d'établir de nouvelles taxes, notamment sur les voitures de place.

Il ne nous reste plus qu'un sacrifice à faire, c'est l'aliénation, la cession de nos plus magnifiques propriétés.

Quant à celles qu'après la cession projetée la ville conservera, leur emploi est déterminé à l'avance, et c'est ici, Monsieur le Ministre, que nous répondons à la deuxième question que vous nous avez adressée: pour assurer désormais le service, pour balancer exactement nos budgets, pour pourvoir à tous nos besoins calculés avec la plus stricte économie, en ne faisant que les travaux indispensables et en maintenant le tarif des taxes municipales à sa hauteur actuelle, en continuant la perception des centimes additionnels extraordinaires, nous devons vendre successivement, par parties, le restant des propriétés communales aliénables, car il ne faut pas oublier que les obligations des emprunts de 1832 et 1833 pèsent sur les exercices subséquents, jusques et y compris 1853.

A cette époque, Monsieur le Ministre, la ville de Bruxelles ne sera pas complètement libérée, tant s'en faut, car elle aura encore à sa charge une dette perpétuelle ou constituée, au capital de plus de dix millions de francs, et nous n'en serons arrivés là, qu'après avoir supporté pendant près de vingt ans des contributions extraordinaires de toute nature, et vu aliéner toutes les propriétés de la ville.

Par ces détails et ces remarques, nous croyons, Monsieur le Ministre, avoir répondu d'une manière satisfaisante à votre dépêche du 29 octobre dernier.

Le Bourgmestre,

CHEVALIER WYNS.

POUR COPIE CONFORME :

Le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

RAPPORT

De la commission chargée de préparer les éléments d'une cession à faire à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles et collections scientifiques ().*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les finances de la ville de Bruxelles sont obérées. et l'on tomberait dans une grave erreur si l'on s'imaginait que cet état de gêne date de 1830. Sa cause primitive se découvre dans les emprunts successifs nécessités par les embellissements de la capitale et par les grands travaux commencés sous le Gouvernement des Pays-Bas (Annexe A⁴). Depuis, Bruxelles a été le théâtre où s'est débattue une grande question nationale; ses sacrifices n'ont pas peu contribué à la victoire, et quand, plus tard, quelques désordres excités par une influence étrangère, ont éclaté dans ses murs, elle s'est vue condamnée à en réparer les conséquences ruineuses, son avenir a été grevé de nouvelles obligations.

Cependant Bruxelles, devenue seule capitale du royaume, avait obtenu des avantages qu'elle était loin de posséder naguère. La permanence de la Cour, des premiers corps de l'État et de l'administration supérieure, l'affluence des étrangers, l'accroissement de la population, devaient être pour elle une source de richesse et de prospérité. Mais, d'un autre côté, ce titre de capitale unique et sans partage est loin d'être gratuit. Si Bruxelles jouit du privilège d'une cité royale, elle est, en revanche, obligée par l'éclat même de sa position, à des dépenses onéreuses dont tout le pays est appelé à profiter, puisqu'elles tiennent à la grandeur et à la dignité nationales.

Dans un mémoire daté du 6 avril 1838, la Régence avouait que, comparativement à 1833, ses seules charges ordinaires étaient augmentées de 430,000 fr. (Annexe A²). Elle soutient dans un autre mémoire du 4 mars 1840, que la pénurie de son trésor vient surtout de ce que la majeure partie du fruit de ses travaux ou avances est recueillie par d'autres, et qu'on tarde à lui laisser étendre aux faubourgs la perception des taxes municipales (Annexe A⁶).

D'ailleurs, avant d'utiliser sa situation, Bruxelles avait à cicatrifier les plaies qui la rongeaient. Il fallait fermer le gouffre où vont s'engloutir toutes ses ressources.

L'embarras où elle se trouvait était si cruel, qu'en 1838 ses magistrats tenaient au Ministère ce désolant langage : « La ville de Bruxelles succombe sous » le poids de sa dette, et ses magistrats découragés, ne pouvant faire le bien, » se verraient à regret réduits à résigner leur mandat.

» Des sommes considérables sont dues sur 1837 et les intérêts des rentes per-

(*) Les membres de cette commission sont : MM. Isidore Fallon, le chevalier Bernard Dubus et le baron de Reiffenberg.

» pétuelles ne sont pas payés. Toutes les ressources étant épuisées, il y a
 » impossibilité de faire honneur à une foule d'engagements dont on presse
 » l'accomplissement. Sous quelques jours la cessation des paiements sera un fait
 » accompli, et la publicité de la banqueroute de la capitale aura mis fin à la
 » crise (Annexe A). »

Les couleurs de ce tableau pouvaient être rembrunies, sans doute; mais la vérité n'en restait pas moins menaçante. Or il est dans la nature de pareils maux de s'envenimer sans cesse. Au 1^{er} janvier 1831, le capital de la dette communale en emprunts, prêts ou avances obtenus sur les fonds du Gouvernement, était de 3,901,470 fr. 55 c. Au 1^{er} mars, il s'élevait à 8,800,111 fr. 07 c., et le total des sommes nécessaires en 1841 pour le service des intérêts à 559,378 fr. 23 c. (Annexe B).

Il suit de ce qu'on vient de dire que l'État, à plusieurs reprises, avait prêté secours à la ville de Bruxelles. Mais le moment était venu de ne plus recourir à des palliatifs et d'attaquer le mal dans sa racine.

L'état déplorable et inquiétant pour le crédit public des finances de la capitale, était depuis longtemps, de la part du Gouvernement, l'objet d'un examen sérieux.

Une correspondance active s'ouvrit en 1838 entre le Ministère de l'Intérieur et la Régence, et l'on s'appliqua à rechercher les moyens d'apporter remède à un malaise qui ne pouvait plus durer.

Enfin, par une requête du 12 mars de la même année, la ville demanda que le Gouvernement mît à sa disposition une somme de 13,000,000, moyennant cession en faveur de l'État de divers bâtiments et collections scientifiques, et à titre d'indemnité pour la dépossession de certaines routes.

Après des explications et des pourparlers, il fut convenu que le Gouvernement et la Régence nommeraient chacun des commissaires qui, sur les bases de la cession dont nous avons parlé, prépareraient les voies à un arrangement équitable et également avantageux aux deux parties (*).

En conséquence, le Ministère nomma MM. Isidore Fallon, président de la Chambre des Représentants et du conseil des Mines, le chevalier Bernard Dubus, représentant, et le baron de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque royale. La Régence confia ses intérêts à MM. les échevins Van Volxem et le chevalier Wyns.

La première réunion des commissaires eut lieu le 1^{er} mai 1839, et si, malgré tout le zèle qu'ils ont mis à s'acquitter de leur mandat, ils sont seulement parvenus aujourd'hui à un résultat final, il est juste de considérer non-seulement le temps que nécessita la recherche des titres et documents propres à l'appréciation des droits de la ville aux objets de la cession, ainsi que celui qu'exigèrent les expertises auxquelles il fallut procéder de part et d'autre, à deux reprises, mais encore combien de semblables négociations sont délicates en elles-mêmes, et quelles lenteurs inévitables naissent de notre système d'organisation communale, puisque les commissaires de la cité ont été dans la nécessité d'en référer sur tous les points au conseil de Régence. En outre, on se rappellera que l'administration municipale de Bruxelles ayant été longtemps incomplète et privée

(*) Lettre du Ministre de l'Intérieur en date du 21 janvier 1839, 2^o d^{on}, n^o 18928, *annexe C*. Réponse de la Régence du 26 janvier suivant. *Annexe C* 1.

d'un chef, elle ne pouvait assumer la responsabilité d'un accommodement de cette importance.

Les commissaires du Gouvernement avaient bien compris qu'il ne s'agissait pas ici d'un marché ordinaire, que la question d'intérêt matériel était dominée par une question de plus haute portée. Mais se renfermant dans les termes exprès de leur mandat, ils sentirent que la première était seule de leur ressort, et qu'il convenait de laisser au Gouvernement et aux Chambres le soin de prononcer sur la seconde. Leur devoir à eux était de réduire les choses à leur expression la plus simple, de défendre les intérêts de l'État, comme on défendrait ceux d'un particulier, sans se préoccuper d'aucune considération accessoire.

En un mot, ils résolurent de se borner à l'examen de ces trois points :

1^o De quoi se composera la cession proposée ?

2^o La ville de Bruxelles est-elle réellement propriétaire de ce qu'elle entend céder ?

3^o Enfin quelle est la valeur qu'il semble équitable d'attribuer à ces propriétés.

§ 1. *Objet de la cession.*

Les immeubles offerts par la régence étaient d'abord :

L'ancienne cour et sa chapelle, le palais de l'industrie, la ci-devant orangerie et les deux maisons y attenantes, le tout, suivant le plan cadastral, d'une contenance de 17,694 mètres ou 232,673 pieds de Bruxelles, ainsi distribués :

Terrain bâti	6,827	mètres ou	89,779	pieds de Bruxelles.
Terrain non bâti	10,867	»	142,914	»
	<hr/>		<hr/>	
	17,694	»	232,693	»

Il faut ajouter à ces propriétés, la route de Boom à Anvers, celles de Laeken à Vilvorde et d'Isque à Wavre, routes dont la dépossession remonte à 1796.

Les meubles étaient :

Le Musée de tableaux, la bibliothèque communale, le cabinet de physique, celui d'histoire naturelle.

La commission du Gouvernement fit observer qu'avant de passer outre, il serait bon de traiter, une fois pour toutes, des propriétés de la ville sur lesquelles il y a contestation entre elle et l'État, et de joindre au premier lot les écuries royales, l'ancien athénée, aujourd'hui l'école militaire, le terrain vague aboutissant aux jardins du roi, l'observatoire et la porte de Hal ; au second, la collection numismatique déposée chez M. Braemt, graveur de la société générale (*).

Les représentants de la ville répondirent qu'ils n'étaient pas éloignés d'adopter ce plan d'arrangement, pourvu que la somme qu'ils réclamaient fût proportionnellement augmentée.

Quant à l'athénée, ils firent remarquer qu'ils ne pouvaient s'en dessaisir, à

(*) Des raisons particulières que nous ignorons, semblent avoir empêché la régence de donner suite à cette dernière demande.

moins qu'on ne leur accordât un immeuble équivalent, attendu que Bruxelles n'avait obtenu l'école militaire qu'à la condition de fournir un emplacement convenable; que la ville, en cédant temporairement l'athénée au Gouvernement, s'était réservée de bâtir un autre édifice lorsque l'expérience aurait démontré à quelles proportions notre état de paix doit réduire l'école militaire, et qu'elle avait jeté les yeux sur l'ancien hôtel Van Maanen, que le terrain occupé aujourd'hui par cette école était, à cause de sa situation et de son étendue, d'une valeur inestimable; mais qu'il était doublement interdit à la ville d'en disposer, parce qu'en le perçant de deux rues, elle mettrait fin aux réclamations auxquelles donne lieu la suppression du passage qui existait autrefois à travers le palais du Roi.

Ces observations engagèrent les commissaires du Gouvernement à laisser l'athénée en dehors de la transaction.

Ils firent observer de leur côté que, par suite de l'arrêt de la cour de cassation, rendu sur une réclamation de même nature formée par la ville de Namur, il fallait également distraire des objets de la cession, les routes qui pouvaient avoir été construites aux frais de la ville de Bruxelles, antérieurement à l'année 1796, dont elle avait été dépossédée à cette époque, et du chef desquelles elle portait en compte du prix de la cession la somme de 2,300,000 francs.

MM. les commissaires de la ville acquiescèrent à cette proposition, mais toutefois sous la réserve des droits de la commune, droits à l'exercice desquels l'arrêt invoqué ne leur paraissait nullement faire obstacle. Ils ajoutèrent qu'ils insistaient d'autant plus sur cette réserve, que le Gouvernement lui-même semblait convaincu des droits de la ville à cet égard, depuis qu'un mémoire lui avait été présenté à cet effet, et que M. le Ministre des Travaux Publics ayant ordonné la coupe et la vente des arbres qui bordaient les routes dont il s'agissait, la Régence s'y était opposée et n'avait renoncé à son opposition qu'au moment où le Ministre déclara que la coupe et la vente n'auraient lieu que sous la réserve expresse des droits des tiers.

Les commissaires du Gouvernement n'ayant pas à discuter ces réserves, se bornèrent à en donner acte et maintinrent leurs conclusions à l'égard des autres immeubles, ce qui fut adopté.

On tomba en même temps d'accord que la propriété cédée à l'État, serait vinculée de l'obligation de conserver les collections scientifiques dans la ville de Bruxelles, avec faculté toutefois d'en vendre ou échanger les objets doubles, défectueux ou surabondants, dans le but d'accroître ces mêmes collections.

§ II. *Droits de propriété de la ville.*

Ces stipulations étaient nécessairement subordonnées à la preuve que la commune possédait légitimement ce qu'elle désirait vendre.

En ce qui concerne les immeubles, et d'abord l'ancienne cour et ses dépendances, la Régence a invoqué le décret du 9 avril 1811, qui en a concédé gratuitement à la ville de Bruxelles la pleine propriété, et elle a produit en outre l'acte de la remise qui lui en fut faite le 13 août de la même année, par le directeur de l'enregistrement et des domaines, acte qui, à lui seul, prouverait suffisamment que ces immeubles se trouvaient bien dans les conditions de ce décret, s'il n'était pas notoire d'ailleurs qu'à l'époque de sa publication, ces

immeubles étaient effectivement occupés pour le service de l'instruction publique. Elle invoque en outre l'acte dressé devant le notaire Dupré, le 19 février 1835, constatant l'acquisition faite au profit de la ville, de la maison attenante à la grande porte d'entrée du musée, et l'on sait, pour le surplus, que le musée de l'industrie fut bâti aux frais de la ville.

En ce qui regarde les écuries du Roi, elle s'appuie sur le décret impérial du 23 avril 1810, qui a fait donation en toute propriété des bâtiments militaires, aux villes où ils se trouvaient situés, ainsi que sur l'exécution que ce décret a reçue relativement à cet immeuble.

A l'égard du terrain de l'observatoire, elle s'en est référée aux acquisitions faites par la ville des terrains nécessaires à la formation de ses boulevards, faisant observer que le terrain vague, situé au boulevard du Régent, en face des jardins du palais royal, provient des anciens remparts et fortifications abandonnés à la ville.

Quant à la porte de Hal, qui faisait également partie de ces remparts et fortifications, elle fut, mais depuis peu de temps seulement, le sujet d'une contestation entre le Gouvernement et la ville, sans qu'il y ait été donné aucune suite.

Avant 1830, il avait été résolu de démolir cet édifice, mais la reine des Pays-Bas ayant paru le considérer comme un monument digne d'être conservé, M. De Wellens, alors bourgmestre, fit en sorte que le désir de cette princesse fût respecté. Depuis lors on songea à métamorphoser cette ancienne prison militaire en dépôt d'archives, et moyennant une somme fournie par l'État, la Régence fit réparer le bâtiment dans ce but. Néanmoins, comme malgré ces réparations, ce donjon était peu propre à recevoir un dépôt si précieux, que, situé à l'extrémité de la ville, dans un quartier très-populeux, il pouvait devenir en un jour d'émeute une position dangereuse, et que d'ailleurs il semblait faire disparate avec les constructions voisines, on revint, en 1831, au projet de le démolir. Cette démolition avait même été mise en adjudication et approuvée par le Ministre de l'Intérieur, quand, la veille de l'opération définitive, le même Ministre y fit faire opposition. La ville se regarde donc toujours comme propriétaire de cette porte, sauf à restituer la couverture en cuivre qui a été exécutée aux frais de l'État. La commission ignore, au reste, quels sont les moyens efficaces sur lesquels le Gouvernement pourrait établir utilement une revendication, rien n'étant parvenu à sa connaissance sur cette matière.

Il est à remarquer au surplus, qu'outre les titres invoqués par la ville, pour justifier de ses droits de propriété aux immeubles dont il s'agit, elle en est en possession et en a joui à titre de propriétaire depuis un temps qui a paru suffisant à la commission du Gouvernement, pour se dispenser de pousser plus loin ses recherches.

Restait à établir la propriété des meubles.

Celle-ci, plus obscure, plus compliquée, exigeait aussi une discussion plus longue et plus minutieuse.

Procédons par ordre.

La loi du 7 ventôse an III, qui institua les écoles centrales, et celle du 3 brumaire an IV, qui organisait l'instruction publique, prescrivaient qu'il y aurait près de chacune de ces écoles une bibliothèque, un jardin botanique, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique expérimentale et de chimie.

L'école centrale du département de la Dyle fut inaugurée à Bruxelles dans les

bâtiments de l'ancienne cour, le 10 prairial an V, et on lui attribua la bibliothèque publique, formée en l'an III des débris de la bibliothèque de Bourgogne, de livres pris dans celles du grand conseil à Malines, du conseil de Brabant et des corporations religieuses, ainsi que dans le dépôt central de Paris, bibliothèque qui, dans le principe, appartenait par conséquent à l'État.

Par arrêté du 30 ventôse précédent, un jury pour la recherche des objets d'art et de science avait été nommé par l'administration départementale.

Ces objets furent réunis à Bruxelles au même lieu.

On y choisit ce qui convenait aux collections que devait posséder l'école centrale.

La plupart des instruments furent pris dans celles de l'université de Louvain.

Les écoles centrales ayant été supprimées par la loi du 11 floréal an X, elles furent remplacées par des lycées dont les bâtiments devaient être entretenus par les villes.

Par suite de cette suppression, il n'existait plus aucune allocation pour l'entretien de la bibliothèque et des cabinets.

En vertu d'un arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 8 frimaire an XII, 1,500 volumes furent distraits de cette bibliothèque pour l'usage du lycée.

Le Gouvernement avait toujours à statuer sur le sort des bibliothèques et des dépôts scientifiques qui avaient appartenu aux écoles centrales. Il le fit pour la bibliothèque seulement, par un arrêté du 8 pluviôse an XI (23 janvier 1803), non inséré au *Bulletin des Lois*. (*Annexe E*, N° 1.) Suivant l'art. 1^{er}, ces bibliothèques devaient être mises sous la surveillance des municipalités, et l'art. 2 statuait qu'il serait nommé par elles des conservateurs dont le traitement serait imputé sur le budget des communes (*Annexe E*, N° 3).

Rien donc n'avait été réglé à l'égard des collections scientifiques.

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 22 septembre 1806, informa les préfets que les collections qui avaient dépendu des écoles centrales devaient avoir le même sort que les bibliothèques, quoique dans le temps on eût omis de statuer sur ce point (*Annexe E*, N° 3).

Telle est l'origine de la propriété de la ville de Bruxelles sur la Bibliothèque et les cabinets de physique et d'histoire naturelle.

Remontons à celle du Musée de peinture.

Il fut formé d'abord de tableaux appartenants à des maisons religieuses supprimées. Un arrêté de l'administration du département de la Dyle, du 7 frimaire an VIII, établit un jury de neuf membres pour en faire le choix et le triage (*Annexe E*, N° 4).

Néanmoins il ne reçut une existence définitive que par un arrêté des consuls du 14 fructidor an IX, non inséré au *Bulletin des Lois*.

En exécution de cet arrêté, au mois de fructidor an X, les administrateurs du musée central de Paris remirent 48 tableaux au sieur Bosschaert, conservateur du musée de Bruxelles.

En 1811, par décret du 15 février, Napoléon accorda encore à cette ville 15 tableaux provenant du musée impérial.

C'est sur ces faits et circonstances que l'administration de Bruxelles établit ses droits de propriété exclusive à toutes les collections réunies dans l'ancienne cour. Messieurs ses commissaires y ont ajouté d'autres considérations que nous croyons pouvoir résumer dans les termes suivants :

« La ville de Bruxelles doutait si peu de son droit, qu'elle fit procéder en 1805
 » à une révision du musée, pour en éliminer les tableaux indignes d'y figurer.
 » et qu'elle disposa de ceux que cette épuration fit mettre au rebut. De son
 » côté, l'autorité supérieure, témoin de ces actes significatifs, ne jugea point
 » à propos de s'y opposer, et sembla les ratifier par son silence.

» Quelques années après, une disposition solennelle du Gouvernement, la-
 » quelle a déjà été citée, vint fortifier cette confiance.

» Le décret du 9 avril 1811, qui abandonnait à la ville tous les édifices où
 » les diverses collections étaient rassemblées, stipule soigneusement les intérêts
 » de l'État, quant aux réparations et aux contributions dont la ville allait
 » prendre la charge; mais à l'égard des collections scientifiques que les immeu-
 » bles renfermaient, il ne contient pas la moindre réserve, pas un seul mot qui
 » y fasse allusion. Et pourtant ces collections, d'une valeur supérieure peut-être
 » à celle des édifices, pouvaient-elles passer inaperçues? N'est-il pas permis
 » plutôt de conjecturer que cette omission de la part du Gouvernement fut la
 » conséquence des droits qu'il reconnaissait ou voulait bien accorder à la ville?
 » Si telle n'eut pas été sa manière de voir, il eût probablement imposé à la con-
 » cession qu'il faisait des édifices, la condition que la ville serait tenue d'y tolé-
 » rer, au moins provisoirement, les collections de l'État ou de leur procurer un
 » autre emplacement; il eût assuré leur sort d'une manière ou d'une autre, rien
 » ne devait être sous-entendu, aucune réserve n'avait lieu de plein droit, car
 » le don en toute propriété excluait absolument toute jouissance en faveur de
 » l'État.

» Cette conviction fut sans doute partagée par le Gouvernement des Pays-Bas,
 » puisqu'en ce qui concerne la bibliothèque, le Roi, par arrêté du 10 septem-
 » bre 1816, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à proposer à la ville
 » de Bruxelles la cession de cet établissement pour être érigé en Bibliothèque
 » Royale. Quant au musée de peinture, précédemment, lorsqu'en 1815 les alliés
 » eurent repris à la France les monuments des arts dont l'avait enrichie la vic-
 » toire, le même prince, devenu possesseur de plusieurs tableaux de prix ren-
 » dus à la Belgique, et dont les anciens maîtres n'existaient plus, en fit déposer
 » quatre au musée de Bruxelles, à la condition que la ville ne pourrait les alié-
 » ner sans l'autorisation du Gouvernement. » (*Annexe E*, Nos 5 et 6.)

Messieurs les commissaires de la Régence concluent encore de là que si le
 Gouvernement n'avait pas considéré la ville de Bruxelles comme seule et vérita-
 ble propriétaire des autres tableaux qui composaient le Musée, il n'aurait
 point placé les quatre qu'on vient de mentionner dans une catégorie à part.

Enfin ils ont fait observer que si ces arguments n'avaient point toute la valeur
 qu'on leur donne, la ville invoquerait de nouveau la prescription trentenaire et
 la possession actuelle, attendu qu'en fait de meuble la possession constitue un
 titre irrécusable.

Les commissaires du Gouvernement firent à cet exposé plusieurs objections
 de détail. Ils remarquèrent que les quatre tableaux revenus de Paris en 1815
 et estimés ensemble, dans les dernières évaluations, à la somme de 367,500 fr.,
 étaient un dépôt et non un don; qu'une partie précieuse de la Bibliothèque
 appartenait au Gouvernement, telle qu'environ 300 numéros rendus par la
 France et composés d'éditions rares du XV^e siècle, d'une série d'*Aldes*, de ro-
 mans anciens espagnols et français, de voyages et de plus de cent volumes à

figures ; telle encore que les livres provenant de la bibliothèque de feu M. Gérard , achetée par l'État , et dont les manuscrits furent transportés à La Haye (*Ann. E.* N° 23). Ils firent de semblables remarques sur le cabinet d'histoire naturelle , où le Gouvernement a déposé , en différentes circonstances , beaucoup d'objets de prix. Mais ils ne tardèrent pas à reconnaître que de longs débats sur ces points divers n'amèneraient d'autre résultat que de reculer pour longtemps la négociation sur les objets qui n'étaient pas sujets à contestation.

Messieurs les commissaires de la Régence restant pénétrés des droits de la ville pour le tout , et ne se montrant aucunement disposés à faire , sous ce rapport , aucune concession , le différend ne portant pas atteinte aux droits d'un tiers , et le débat sur la question de propriété se trouvant circonscrit aux droits respectifs des cédants et du cessionnaire sur une faible partie seulement des objets de la cession , la commission du Gouvernement déclara que , sans vouloir se désister d'aucun des chefs de revendication dont il vient d'être parlé , elle se réservait seulement d'y revenir et de la prendre en considération lors des évaluations définitives , et qu'en conséquence il y avait lieu , sans s'arrêter plus longtemps à cet incident , de passer outre à la description estimative des immeubles et à l'inventaire des collections.

§ III. *Évaluations.*

Dans son mémoire du 12 mars 1838 , la somme de 13,232,124 francs que demandait la ville , était ainsi répartie :

IMMEUBLES (*).

La chapelle de l'ancienne cour , le palais de l'industrie , la ci-devant orangerie et les deux maisons y attenantes :

<i>Sol</i> , 232,693 pieds calculés à 8 francs le pied. fr.	1,861,544	} 3,657,124
<i>Superficie</i> , 142,914 pieds à 20 francs.	1,795,580	
Routes.	2,300,000	

MEUBLES.

Le musée de peinture	6,000,000	} 560,000
La bibliothèque	700,000	
Le cabinet de physique.	15,000	
Le cabinet de minéralogie	60,000	
Le cabinet d'histoire naturelle.	500,000	

TOTAL. . . fr. 13,232,124

On a déjà dit que les 2,300,000 francs , à raison des routes dont la ville est dépossédée depuis 1796 , avaient été supprimés , et le nombre des immeubles augmenté.

Une nouvelle évaluation descriptive de ceux-ci fut demandée à la Régence , qui maintenait le prix des meubles , malgré les observations des commissaires du Gouvernement.

(*) Voyez les plans annexés à ce rapport.

Cette évaluation donna les chiffres suivants : (*)

Porte de Hal	fr.	194,820
Palais de l'ancienne cour et de l'industrie, chapelle, manège, etc.		4,174,000
Écuries du Roi.		329,620
Terrain vague ou boulevard.		322,420
Terrain de l'observatoire.		343,610
	fr.	5,364,470
<i>Meubles</i> , comme plus haut		7,275,000
Addition pour moitié de l'achat fait avec le Gouvernement, en octobre 1838, d'une collection d'animaux provenant des îles Moluques et de la Sonde.		12,700
	TOTAL. fr.	12,652,170

Il est à remarquer que dans le mémoire du 12 mars 1838, l'ancienne cour et ses dépendances n'avaient été évaluées par la Régence qu'à fr. 3,657,124. Différence ici en plus de fr. 416,876.

Ces sommes ayant paru exagérées aux commissaires du Gouvernement, le Ministre de l'Intérieur, sur leur demande, fit procéder à une contre expertise.

En voici le résultat :

IMMEUBLES.

Porte de Hal.	fr.	165,380
Ancienne cour, etc.		3,057,650
Écuries.		325,800
Terrain vague.		312,025
Terrain de l'observatoire		373,250
	Fr.	5,943,335

Différence en moins sur l'estimation de la ville. 6,708,835

Dans ces deux estimations n'étaient pas compris les statues et peintures, immeubles par destination, non plus que certains meubles, tels qu'armoires portatives, rayons, etc.

M. JEHOÛTE, pour la Régence, estima les statues et sculptures.	148,000
Et M. SIMONS, pour le Gouvernement.	73,800

Différence fr. 74,200

Le total de l'expertise de la Régence était donc de	12,800,170
Celui de la contre expertise.	6,017,135

Et la différence. . . . fr. 6,783,035

(*) Rapport des experts de la Régence en date du 28 janvier 1840, signé F. Lasne et G.-J. Lacroix. Lettre de la Régence du 10 mars 1840. (*Dossier ou annexe F.*)

Cette différence énorme engagea les commissaires communaux à proposer ou de la partager par moitié, ou de recourir à une troisième expertise faite par des commissions mixtes, composées, pour chaque spécialité, de deux personnes, l'une nommée par le Gouvernement, l'autre par la Régence, lesquelles en élimineraient d'abord une troisième, qui ne serait appelée qu'en cas de partage.

Cette proposition ayant été adoptée, les personnes suivantes furent désignées :

Pour les immeubles :

Par le Gouvernement, M. CLUYSENAER, architecte, à Bruxelles.

Par la ville, M. COPPENS aîné, id. id.

Pour les meubles :

La Bibliothèque. Par le Gouvernement, M. NAMUR, conservateur-adjoint à la bibliothèque royale.

Par la ville, M. VERBYST, libraire.

Le cabinet de Physique. Par le Gouvernement, M. QUETELET, directeur de l'observatoire.

Par la ville, M. GUILLERY, professeur à l'université libre de Bruxelles.

Le cabinet d'Histoire Naturelle. Par le Gouvernement, M. SAUVEUR, commissaire pour les affaires du service de santé.

Par la ville, M. SIMON BRUNELLE, secrétaire de la commission administrative de ce cabinet.

Le musée de Peinture. Par le Gouvernement, M. GEORGE, attaché en qualité d'expert à l'administration des musées royaux de France.

Par la ville, M. NAVEZ, directeur de l'académie des beaux-arts.

3^{me} expert, M. PÉRIGNON.

OEuvres de sculpture. Par le Gouvernement, M. le statuaire GEEFS.

Par la ville, M. le statuaire PUYENBROECK.

Chacun de ces noms offrait une garantie de compétence et d'impartialité. Après quelques retards causés par l'impossibilité où se trouvait M. GEORGE de se rendre à Bruxelles, les différentes commissions présentèrent chacune un rapport détaillé de leurs expertises, qu'on peut lire au dossier F, et s'arrêtèrent à ces nombres.

IMMEUBLES.

1 ^o Bâtiments de l'ancienne cour, palais de l'industrie, manège, deux maisons rue du Musée et tous les terrains qui en dépendent fr.	3,724,853 63
2 ^o Écuries de la cour	353,010 00
3 ^o Terrain au boulevard du Régent.	475,405 00
4 ^o Id. de l'observatoire	395,500 00
5 ^o Porte de Hal.	165,380 00
	<hr/>
A REPORTER. fr.	5,114,148 63

REPORT. fr. 5,114,148 63

MEUBLES.

1 ^o Bibliothèque	300,000 »
2 ^o Musée des tableaux.	1,642,430 »
3 ^o Cabinet d'histoire naturelle	291,150 »
4 ^o Id. de physique	12,800 »
5 ^o Sculpture	75,400 »
TOTAL. fr.	<u>7,435,928 63</u>

Il est nécessaire de remarquer que les experts chargés d'estimer la bibliothèque n'ayant pu s'entendre, celui du Gouvernement a persisté à ne pas aller au delà de la somme de 300,000 francs, et celui de la ville s'en est tenu à celle de 500,000 francs. Cependant le premier chiffre est le seul admissible; on avait annoncé dans le principe plus de 100,000 volumes, et, en les comptant un à un, on n'est arrivé qu'à 47,500, dont les deux tiers seraient des doubles pour l'État. Cette bibliothèque, au surplus, bien composée pour la partie ancienne, n'a reçu depuis plusieurs années que de très-faibles accroissements, et n'est pas au courant des connaissances actuelles. (*Dossier F.*)

Ces opérations terminées, on touchait à une solution.

Par une lettre du 14 septembre 1841, la Régence instruit la commission d'État qu'elle n'avait pas d'objection sérieuse à faire sur le résultat final des expertises contradictoires; mais elle présenta quelques observations tendant à majorer la somme totale.

Cette majoration, suivant la Régence, proviendrait du prix des boiseries de la bibliothèque, compris néanmoins dans la somme de 300,000 francs, et qu'elle porte à fr.	18,000
De	2,000
pour quelques sculptures en bois qui se trouvent au Musée, et qui n'ont pas été évaluées séparément;	
De	1,500
pour des garde-corps en fer placés dans toutes les salles du Musée;	
Enfin de	24,000
pour les peintures du plafond de la chapelle de la cour et des deux dômes, l'un du grand escalier, l'autre de la rotonde.	
Ce qui donnerait	45,500
Total précédent.	7,435,928
Total ultérieur fr.	<u>7,481,428</u>

Par sa lettre du 22 de ce mois, la Régence fait connaître que, tout en cédant à une impérieuse nécessité, elle continue avec résignation à se prêter à l'aliénation des objets indiqués ci-dessus, en remarquant que le prix de la cession doit se trouver en rapport avec le but que, de part et d'autre, on doit vouloir atteindre, « et que puisqu'il s'agit, dit-elle, de mettre fin une bonne fois aux » embarras financiers de la ville, le prix de la cession doit atteindre *au chiffre* » à ce nécessaire.

Faisant compte de nouveau des accessoires dont on vient de parler, ainsi que d'une somme de 100,000 francs, moitié de la différence existant entre les deux expertises de la bibliothèque, elle porte le chiffre de la cession à 7,563,432 francs, sauf à y ajouter une valeur d'ensemble, due suivant elle, par les motifs qui ont été précédemment indiqués. Elle termine sa dépêche par les considérations suivantes :

« Ce serait ne rien faire pour la ville de Bruxelles, ce serait ne pas lui accorder
» un subside, que de ne lui donner qu'une somme égale à la valeur vénale
» des propriétés dont elle propose de faire abandon à l'État.

» Ce serait méconnaître sa position exceptionnelle de chef-lieu du pays, que
» de ne pas l'indemniser des dépenses qu'elle a faites, des pertes qu'elle a es-
» suyées par suite de cette position, car depuis 1830, la situation financière
» de cette ville s'est aggravée de près de 5,000,000. En effet, au 1^{er} jan-
» vier 1831, la dette de la ville s'élevait à 13,924,868 francs; au 1^{er} jan-
» vier 1841, elle s'élevait à 18,757,983 francs, y compris le capital de la dette
» constituée, mais non les 4,600,000 fr. et intérêts dûs pour les pillages.

» Cette dette monte, avec les intérêts sur l'indemnité des pillages à 25,000,000,
» dans lesquels le capital de la dette constituée et non exigible se trouve être
» de 10,023,400 francs.

» Au 31 décembre 1841, il y aura pour 3,000,000 de dettes échues: les in-
» demnités pour les pillages, avec leurs intérêts, sont aussi des dettes exigibles
» qui devraient être payées ou liquidées dans un an au plus; les autres em-
» prunts sont annuellement remboursables de 1841 à 1853. Il s'agit de pour-
» voir à cet amortissement successif.

» D'après une situation semblable, pour que l'intervention du Gouvernement
» soit efficace et puisse conduire à un résultat sûr et satisfaisant, le prix de la
» cession des propriétés communales à l'État doit être porté bien au-dessus de
» la valeur vénale déterminée par les dernières expertises. »

La commission du Gouvernement n'a pas cru qu'il entrât dans ses attributions de discuter ces diverses considérations, qui, comme elle l'a déjà fait remarquer, sont étrangères à l'appréciation matérielle des objets de la cession, et exclusivement de la compétence du Gouvernement et des Chambres; en conséquence, invitée d'ailleurs par M. le Ministre de l'Intérieur à mettre fin le plus tôt possible à ses travaux, dans l'état où la négociation se trouve parvenue, elle les a clos, en adoptant à l'unanimité les conclusions suivantes :

Admettant que l'on ne puisse méconnaître que la valeur d'ensemble d'objets rares et précieux qu'on n'aurait aucun moyen de réunir aujourd'hui d'une manière aussi harmonieuse et aussi complète, doit peser dans la balance, elle pense qu'on ne saurait, d'un autre côté, se dispenser de tenir compte également tant de la circonstance que la cession étant vinculée de l'obligation de laisser à Bruxelles, *au lieu où elles se trouvent*, les collections d'arts et sciences, c'est moins une dépossession pour la ville qu'une décharge lucrative; que du haut prix d'immeubles improductifs pour elle, et qui, quel qu'en soit le chiffre, deviendra par les frais de conservation et d'entretien fort onéreux à l'État, pour une acquisition de pure convenance.

La commission est d'avis qu'il y a lieu d'adopter pour base du prix de la cession à conclure, les dernières expertises résumées à la somme de 7,435,928, sans tenir compte, en ce qui concerne la bibliothèque, du chiffre proposé par

l'expert Verbeyst, lequel paraît évidemment exagéré, et sans s'arrêter non plus à celui de 45,500 francs réclamé en supplément par la Régence, pour quelques accessoires immobiliers, compris naturellement dans l'estimation même des bâtiments, notamment les boiseries de la bibliothèque.

Qu'il y a lieu également, ainsi qu'il a été observé, d'avoir égard, dans l'arrangement à conclure, et en ce qui a rapport aux collections scientifiques, à la valeur d'ensemble et de convenance, déjà calculée toutefois pour le cabinet d'histoire naturelle, mais qu'il y a lieu aussi, et en revanche, d'opérer sur le montant des expertises une réduction proportionnelle aux prétentions du Gouvernement à l'égard d'une partie desdites collections, et spécialement en ce qui concerne la bibliothèque et le musée des tableaux, soit transactionnellement, soit par toute autre voie qui serait jugée convenir, les indications et documents fournis par le Département de l'Intérieur étant insuffisants pour que la commission puisse spontanément proposer un chiffre de réduction, ni même s'expliquer autrement qu'elle ne l'a fait ci-dessus, touchant le mérite et l'étendue des revendications qui pourraient être exercées de ces différents chefs.

Bruxelles, le 23 octobre 1841.

Le Président,

FALLON, ISIDORE.

B. DU BUS.

Le Secrétaire-Rapporteur,

B^{on} DE REIFFENBERG.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

ESTIMATION FONCIÈRE D'IMMEUBLES

APPARTENANT À LA VILLE DE BRUXELLES.

Nous soussignés, architectes, demeurant à Bruxelles et experts nommés, savoir :

JEAN-PIERRE CLUYSENAAR, par le Ministre de l'Intérieur, et FRANÇOIS COPPENS, par le conseil communal de la ville de Bruxelles, en date de sa missive du 19 février 1841, à l'effet de procéder contradictoirement à l'expertise des immeubles ci-après dénommés, et que la ville de Bruxelles propose de céder au Gouvernement.

Le conseil de Régence nous ayant remis différentes pièces ayant servi aux expertises précédentes, savoir :

Un ancien plan cadastral, les relevés des comptes du palais de l'industrie, dito de la reconstruction de la galerie de tableaux du palais de l'ancienne cour, plus les copies des rapports faits sur les mêmes objets par les experts du Gouvernement, en date du 18 juin 1840, montant à la somme de 4,234,105 francs, et celui des experts de la ville de Bruxelles, en date du 28 juin 1840, montant à la somme de 5,315,382 francs.

Nous étant transportés sur les lieux à l'effet d'opérer minutieusement sur chacun de ces bâtiments décrits ci-après ;

Nous nous aperçûmes que la contenance et la superficie des bâtiments portés d'après l'ancien plan cadastral n'étaient pas exactes; nous prîmes la résolution de faire mesurer par le géomètre juré Van Keerberghen fils, tous les immeubles, et d'en dresser les plans ci-joints, avec l'indication des contenances et des superficies bâties, en ayant soin de désigner en teintes de différentes couleurs chaque bâtiment, pour ainsi servir à l'appui de nos évaluations.

Ensuite, nous avons dressé un métré et devis pour chaque bâtiment, en tenant compte des difficultés du terrain et des frais de construction résultant de l'énorme différence de niveau entre les rues de Bodenbroeck, de l'Empereur, de la Montagne de la Cour et de l'ancien palais, qui ont nécessité la construction de divers souterrains voûtés, superposés les uns sur les autres, ainsi que des fondations d'une grande solidité.

Nos évaluations sont basées sur la valeur réelle du jour, prenant les bâtiments dans leur état et leurs destinations actuelles; nous avons admis les superficies établies par les mesurages du géomètre désigné plus haut, qui présentent d'assez grandes différences avec les surfaces indiquées dans les pièces qui nous ont été remises.

Ces différences portent, savoir :

1^o Les superficies des bâtiments de l'ancienne cour du palais de l'industrie contiennent 7,114 mètres carrés de superficie, d'après le plan litt^a. A du géo-

mètre, et ne se trouvent portées que pour 6,832 mètres carrés dans le plan cadastral ;

2° La contenance du terrain de ces palais est de 17,894 mètres carrés, et ne se trouve portée que pour 17,265 mètres carrés. Cette différence provient en partie de ce que l'on n'y avait pas compris le terrain indiqué au n° 20 du plan litt. A ;

3° La contenance du terrain près du palais du Roi donne une différence au plan de 2334 mètres carrés.

PALAIS DE L'ANCIENNE COUR.

RÉSERVE.

Objets réservés et qui ne sont pas compris dans notre expertise.

1° Les armoires et rayons qui se trouvent placés dans les différentes salles de physique, histoire naturelle, bibliothèque royale et bibliothèque de la ville ;

2° Les armoires faites depuis peu, la bibliothèque de Bourgogne ;

3° Les armoires et rayons faits, qui sont au palais de l'industrie ;

4° Les peintures des deux dômes de l'ancienne cour ;

5° L'*Hercule de Delvaux* qui se trouve au pied du grand escalier ;

6° Les statues du même escalier ;

7° Les statues et les trophées de l'hémicycle et pavillons adjacents, le bas-relief du fronton de la façade vers la cour du palais de l'industrie.

Observations particulières.

Ce palais comprend un bâtiment principal, deux ailes latérales et un bâtiment au fond parallèle au premier, séparés entre eux par une grande cour avec pavement en grès, pompe et fontaine, alimentées par la machine hydraulique ; la façade extérieure du bâtiment principal, construite en pierre de taille, présente à la rue du Musée un hémicycle ayant quatre grandes portes, dont deux communiquant à l'intérieur, la troisième au passage menant à la Montagne de la Cour, et la quatrième à la chapelle ; deux balcons en pierre de taille, supportés chacun par deux colonnes avec chapiteaux, surmontés de deux statues en pierre, un péristyle de quatre colonnes avec chapiteaux, surmontés au premier étage d'un balcon avec un garde-corps en fer, et au second étage d'un fronton avec sculptures en pierre, la corniche et la balustrade qui couronnent cette façade, ainsi que les statues, trophées et bas-reliefs sont également en pierre.

Le bâtiment principal, désigné au plan A n° 1, comprend à son entrée, au rez-de-chaussée, une rotonde voûtée, soutenue en partie par deux rangs, chacun de six colonnes et six pilastres avec leur couronnement, le tout en pierre de taille, à gauche de ladite rotonde, une loge d'un concierge, composée de deux pièces, surmontées d'un entresol, d'un grand escalier en marbre blanc, ayant rampe en fer ouvragé, au pied duquel se trouve l'*Hercule de Delvaux*. Ledit escalier, ayant pavement en marbre, est éclairé par quatre croisées sur la cour, il est orné de quatre niches, dont trois avec statues : une *Vénus de Médicis*, une *Charité* et une *Justice* ; de bas-reliefs, sculptures, ciselures et moulures, surmonté d'un beau dôme, peint par Verschoot, représentant l'*Olympe*

et les signes du zodiaque; de trois salons, le premier à trois portes vitrées sur la cour du palais de l'industrie, ayant parquet en marbre; le second à cinq portes vitrées, le troisième à trois portes vitrées sur ladite cour, a également un parquet en marbre, une antichambre et deux salons éclairés par la cour et le jardin, un escalier en pierre, descendant, communiquant du jardin aux étages supérieurs.

Au premier étage une rotonde ayant pavement en marbre et un dôme peint par Verschoot, une cheminée en marbre, huit doubles portes communiquant avec les divers bâtiments, sept vastes salons, se communiquant et servant de galerie de tableaux, ayant des parquets et de beaux plafonds sculptés, style de renaissance, un corridor communiquant avec un escalier dérobé en pierre et le petit appartement composé de deux pièces avec entresol, dit *le cabinet du prince Charles*, ayant une cheminée en marbre brocatelle surmontée d'une grande glace.

Au second étage, neuf chambres, dont plusieurs avec cheminée de marbre, deux escaliers, deux cabinets et corridor.

Ce bâtiment est en bon état, et contient une superficie bâtie de 836 mètres carrés, que nous évaluons de commun accord, d'après nos devis et métrés, à 418,000 francs.

L'aile gauche, désignée au plan *A* n° 2, est un bâtiment qui a été restauré par la ville de Bruxelles, après l'incendie, et qui a coûté d'après l'état *B* ci-joint de M. Wauthier, receveur de la ville, et certifié par le conseil échevinal, fr. 137,450 15 centimes, pour l'approprier au cabinet d'histoire naturelle et à la galerie de tableaux.

Ce bâtiment a de beaux souterrains, composés d'un corridor et de six caves voûtées et dallées. Les fondations ont une grande profondeur, à cause du déblai de la rue de Bodenbroeck et de la Montagne de la Cour, le rez-de-chaussée se compose de plusieurs salles à colonnes bien décorées, servant de cabinet d'histoire naturelle, un escalier en pierre et bois, correspondant du fond du passage dit *Elsom* aux étages supérieurs; au premier, cinq salons séparés par des colonnes accouplées, éclairés par le haut et faisant suite à la galerie des tableaux désignée dans le bâtiment principal, surmontés d'un comble en chêne et sapin, toitures en ardoises et gouttières en plomb. Au souterrain huit grandes caves voûtées et dallées avec un escalier en pierre.

Ce bâtiment contient une superficie de 668 mètres carrés, que nous évaluons, d'après nos détails estimatifs, à 173,680 francs.

Bâtiment contigu à l'aigle gauche, désigné au plan *A* sous le n° 3. Ce bâtiment, tout à fait neuf, consiste en plusieurs étages superposés en contre-bas. Le rez-de-chaussée, à cause de la différence de niveau qui existe entre le passage *Elsom*, Montagne de la Cour, et la grande cour du palais, se compose, au souterrain, de plusieurs caves voûtées servant de magasins à bière, au rez-de-chaussée, du laboratoire de chimie, d'un amphithéâtre avec antichambre, salle de physique et accessoires; au bel étage, de la salle Rubens, servant à l'exposition de tableaux, à côté deux chambres ayant cinq croisées, un escalier, le tout surmonté d'un grenier planchéié, toit en ardoises et gouttières en plomb.

Ce bâtiment contient une superficie bâtie de 398 mètres carrés, que nous évaluons, d'après nos détails, à 159,200 francs.

Bâtiment du fond de la cour, désigné au plan *A* N° 4. Ce bâtiment est en bon

état et se compose d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée, de salles basses voûtées, de la maison d'habitation d'Elsom, et de souterrains qui présentent les mêmes difficultés de construction que le bâtiment N° 3, à cause de la différence de niveau entre le passage Elsom et la grande cour; ce bâtiment se compose, au rez-de-chaussée, d'un vestibule dallé en pierres grises, d'un grand et bel escalier en pierre, avec plafond décoré, conduisant à la bibliothèque de Bourgogne et à la galerie de tableaux, d'un autre escalier en pierre blanche, conduisant aux différents étages, d'une antichambre, de trois salons et de deux cabinets, servant au cours de mathématiques, à la faculté de médecine et au secrétariat de l'université libre.

Au second étage plusieurs pièces dépendant de la bibliothèque de Bourgogne, surmontées d'un grenier avec comble en chêne, toit en ardoises, gouttières en plomb.

Au souterrain, on descend par un escalier large ayant quarante marches en pierre, à une partie de ce bâtiment faisant rez-de-chaussée à la Montagne de la Cour et le passage Elsom, et qui sert d'habitation et de boutique avec deux vitrines et deux chambres, dont l'une avec cheminée, et d'une grande arrière-boutique voûtée servant de magasin, surmontée d'une grande pièce voûtée, de cinq croisées, servant de classe à l'université, et, vers la Montagne de la Cour, trois chambres appartenant à l'habitation Elsom, et d'une grande cave voûtée et dallée, donnant vers la grande cour. Ce bâtiment contient une superficie bâtie de 421 mètres carrés, que nous évaluons de commun accord, d'après nos devis et détails, à la somme de 105,250 francs.

L'aile droite, désignée au plan A sous le N° 6, se compose au souterrain de cinq caves, avec arcades voûtées sur pied-droit, ayant sortie sur le passage du Musée; cette partie du souterrain est de plein-pied avec ce passage, et contient la chapelle de Nassau, architecture gothique, soutenue par onze colonnes en pierre, une galerie avec balustrade et le pavement d'un escalier, le tout en pierre, conduisant au rez-de-chaussée à un vestibule et corridor avec sept croisées donnant sur le passage du Musée, ayant un autre escalier en pierre conduisant aux étages supérieurs d'une demeure du concierge Timmermans, composée de plusieurs pièces surmontée d'un entresol, d'un atelier et chambre de l'appariteur d'histoire naturelle, d'un laboratoire de chimie, d'un amphithéâtre de la faculté de médecine, d'un cabinet d'anatomie.

Au premier étage, une suite de trois grands salons avec parquet et plafonds ornés, servant de Bibliothèque de la ville.

Le second étage comprend un corridor et plusieurs chambres en mauvais état, le tout surmonté d'un fort comble en chêne, toit en ardoises et gouttières en plomb.

Ce bâtiment contient une superficie bâtie de 610 mètres carrés, et que nous avons évaluée de commun accord, d'après nos détails, à 133,000 francs.

Grande cour, désignée au plan A sous le N° 7, contenant 1,213 mètres carrés de pavés blancs, que nous évaluons à 2,426 francs.

Bâtiment contigu à l'aile droite, désigné au plan A sous le N° 8, bâti en partie sur le passage de la Montagne de la Cour et de la rue du Musée.

Le souterrain se compose de six caves voûtées et dallées, qui sont de plein-pied avec le passage du Musée, d'un grand escalier conduisant du rez-de-chaussée à l'étage, d'une salle servant de classe d'accouchement, de deux petits escaliers

et un dégagement, dépôt et cabinet de l'appariteur, de deux chambres et accessoires servant à une école gardienne, donnant sur le petit jardin.

Au premier étage, le passage pour aller à la chapelle, servant aujourd'hui d'antichambre à la salle des facultés de droit et des sciences politiques; à côté, une autre chambre, servant de classe de droit, et deux cabinets; le tout surmonté au second étage de plusieurs chambres et corridors et d'un grenier avec comble en chêne, toit en ardoises et gouttières en plomb.

Ce bâtiment contient une superficie bâtie de 442 mètres carrés, que nous évaluons de commun accord, d'après nos détails estimatifs, à 93.680 francs.

Chapelle de la Cour, désignée au plan A sous le n° 9. Ce bâtiment est en parfait état et d'une bonne construction. Elle a une contenance en superficie bâtie de 230 mètres carrés, et l'habitation du sacristain de 80 mètres carrés. Cette chapelle a une entrée par une des grandes portes de l'hémicycle, donne entrée par un portail intérieur à la chapelle et une seconde entrée par la cour de la demeure du sacristain; elle est pavée en marbre, éclairée par huit croisées avec encadrement en pierre de taille, des colonnes avec chapiteaux en pierre semblable supportent la galerie, entourée d'un garde-corps en fer et bronze et d'une grande peinture, représentant le triomphe de la religion, la voûte ornée de moulures. Les murs sont ornés de pilastres enduits de stuc avec moulures et sculptures. Derrière la chapelle, un vestibule avec escalier en chêne, conduisant à la chaire, une petite chambre avec croisée et un escalier en chêne, conduisant à la galerie de ladite chapelle et à trois petites pièces dont une avec orgue. Ces pièces et la chapelle sont surmontées d'un grenier planchéié ayant son accès par le palais de la vieille Cour, ayant une bonne charpente en chêne, toiture en ardoises, fortes gouttières en plomb.

A gauche de cette chapelle, une cour pavée en grès avec entrée rue du Musée, une pompe sur citerne; à droite de cette cour est la demeure du sacristain, qui contient 80 mètres carrés de superficie bâtie, et se compose d'une petite cave voûtée et pavée en briques, avec escalier conduisant au rez-de-chaussée, lequel comprend un vestibule dallé en pierre bleue, une chambre à une croisée rue du Musée, trois autres petites chambres et une cuisine, donnant sur la cour, un escalier en chêne; au premier étage, une chambre et un cabinet, le tout couvert en pannes avec gouttières en fer-blanc. Nous évaluons de commun accord ces bâtiments, d'après nos devis estimatifs, à 118,200 francs.

Palais de l'Industrie, désigné au plan A, par le n° 11, se compose d'un bâtiment principal au fond de la cour et d'une aile parallèle semblable au bâtiment principal du palais de la vieille Cour, dont elle est le pendant, d'une grande cour pavée en grès avec pelouses, ayant deux pompes sur citernes, pouvant contenir chacune mille tonneaux d'eau, clôturée par un grillage en fer, ayant douze candelabres dorés et bronzés, et trois grandes entrées par la rue du Musée.

La façade du bâtiment du fond a seize croisées et cinq portes vitrées au rez-de-chaussée, dont les cinq du milieu forment un péristyle de six colonnes avec chapiteaux surmontés, au premier étage, d'un balcon avec garde-corps en fer et couronné d'un fronton. Ces deux étages ont vingt et une croisées chacun.

L'aile a, au rez-de-chaussée, une façade de six croisées et trois portes vitrées avec péristyle de quatre colonnes surmontées de chapiteaux et d'un balcon avec garde-corps en fer, couronné d'un fronton. Ces deux façades ont une cor-

niche surmontée d'une balustrade en pierre de taille au bas, et sur toute la longueur de ces deux façades se trouve une avant-cour avec garde-corps en fer, servant à éclairer et aérer les classes de l'académie des beaux-arts.

Les souterrains se composent de l'académie de dessin, comprenant :

- 1^o Une salle à trois croisées sur le jardin ;
- 2^o Une salle à six croisées vers ledit jardin, six vers la galerie ;
- 3^o Une troisième salle à cinq croisées sur le jardin et cinq sur la galerie ;
- 4^o Une salle à huit croisées sur chacun des côtés susdits ;
- 5^o Une salle de quatre croisées ;
- 6^o Un large vestibule avec porte vitrée sur le jardin et double escalier de vingt-six marches en pierre de taille bleue, conduisant au rez-de-chaussée : le tout de plein-pied avec le jardin.

Les souterrains de l'aile gauche se composent :

- 1^o De l'académie de gravure, à six croisée, sur le jardin ;
 - 2^o D'une salle à deux croisées sur la galerie de la rue de la Régence ;
 - 3^o De l'académie de sculpture, à cinq croisées sur la galerie ;
 - 4^o D'une salle à trois croisées ; et
 - 5^o D'une salle de dessin d'après nature, à cinq croisées sur ladite galerie.
- Tous ces souterrains sont solidement voûtés en arcades sur pilastres, et ont de bons pavements en carreaux bleus.

Le rez-de-chaussée du bâtiment du fond comprend un large vestibule à pieds-droits avec cinq portes vitrées sur la cour, et double escalier à trente-deux marches en pierre de taille bleue, conduisant à l'étage d'une salle servant de musée d'armures, éclairée par onze croisées sur le jardin et huit sur la cour, une porte de communication avec le musée d'histoire naturelle ; d'une salle d'exposition des produits de l'industrie à huit croisées sur la cour et huit sur le jardin.

Le rez-de-chaussée de l'aile gauche se compose de trois salles, servant d'exposition d'objets de mécanique et d'agriculture ; le premier salon se compose de cinq croisées donnant sur la cour du musée ; le second ayant trois portes vitrées donnant du même côté ; la troisième salle a dix croisées, dont cinq donnant sur la même cour et cinq vers le jardin. Tout ce rez-de-chaussée est voûté et parfaitement relié par des liens de fer.

L'étage du bâtiment du fond se compose d'un large vestibule ayant cinq croisées sur le jardin et trois sur la cour, orné de quatre colonnes et pilastres, d'un plafond à caissons et d'une suite de quatre grands salons. Le premier servant de salle de physique et mécanique, éclairé par quatre croisées ; le deuxième servant de salle de mathématiques, éclairé par seize croisées, et le troisième servant de salle d'optique, éclairé par seize croisées, et le quatrième servant de salle de physique, éclairé par deux croisées.

Ces salons sont ornés de dix colonnes et pilastres ; au même étage, trois salles ornées de colonnes surmontées de leur entablement, et éclairées par onze croisées donnant vers la cour et ayant leur entrée par la rue du Musée, formant la bibliothèque royale.

Tout le palais est couvert par une bonne toiture en ardoises avec fortes charpentes en chêne, gouttières en cuivre et plomb.

Ce palais étant récemment construit par la ville de Bruxelles sur bordereaux de prix, semblables à ceux d'aujourd'hui, nous avons cru devoir nous abstenir

de faire aucune évaluation, qui serait toujours une hypothèse à côté des prix réellement payés pour ce palais.

En conséquence, nous avons examiné les comptes établis par le receveur de la ville de Bruxelles, dont ci-annexé un extrait sous la lettre *C*, certifié conforme par le conseil échevinal; nous avons comparé la somme totale dépensée avec les travaux exécutés, et nous avons reconnu cette dépense véritable et conforme aux paiements inscrits dans les registres de la comptabilité de la ville, déposés et vérifiés par les états provinciaux. Cette dépense, suffisamment reconnue réelle, nous l'avons admise pour base de l'évaluation de ce palais.

Nous trouvons que le palais de l'industrie contient une superficie de 1560 mètres carrés. (Le géomètre Van Keerberghen lui donne une superficie de 1653 mètres carrés, parce qu'il y a compris l'avant-cours des souterrains et trois petits bâtiments, contenant le gazomètre, la classe des graveurs et le bureau de la bibliothèque, contenant ensemble 93 mètres carrés, et qui ne peuvent être compris dans cette superficie, à cause de leur peu d'importance, et de ce qu'ils ont été établis après la construction primitive, l'avant-cour n'étant pas un bâtiment, ne peut pas y être compris davantage.)

Il reste donc 1560 mètres carrés de superficie bâtie pour le palais, qui ont coûté fr. 578,248 61 c^s, que nous estimons être la valeur réelle.

La construction du mur de soutènement, désigné plan *A* sous le n^o 17, a coûté. fr. 21,213 12

Le grillage avec ses douze candelabres vers la rue du Musée . 21,164 02

La construction de deux grandes citernes dans la cour, plan *A*, n^o 10. 7,921 88

Le coût de ces trois objets est justifié par les comptes annexés sous l'extrait, litt. *C*.

Les pavés de la grande cour de l'entrée du palais, désignés au plan *A* sous les n^{os} 10 et 17, sont évalués à. 5,000 »

*La maison rue du Musée, s^{on} 7, n^o 3 nouveau, désignée au plan *A* sous le n^o 13, se compose d'un rez-de-chaussée, élevé de sept marches extérieures en pierre bleue, d'un large vestibule carrelé et éclairé par une croisée vers la rue du Musée, d'un escalier en chêne, d'un salon à deux croisées vers la même rue, d'une salle à manger à deux croisées vers la cour du Musée, d'une cuisine, d'un vestibule et d'une loge de portier vers la grande cour, de remises disposées pour un atelier, un vestibule et une cuisine avec pompe, réchauds et deux douches en cuivre, four, bac à relaver et citerne: au souterrain on descend par onze marches en pierre et bois à deux caves voûtées, dont l'une avec six bacs à vin et sortie sur l'entrée du manège, à droite une autre cave voûtée et un vestibule.*

A l'étage une chambre à deux croisées, un cabinet à une croisée du même côté, une chambre à trois croisées, deux chambres à une croisée, chacune sur la cour du palais de l'industrie, une chambre à une croisée du même côté avec cabinet éclairé par une croisée dans la toiture, un cabinet à une croisée vers la cour du manège, grenier ayant trois fenêtres sur cette dernière cour; à ce grenier, qui fait partie du premier étage, se trouve un escalier conduisant à deux greniers qui s'étendent sur toute la longueur du bâtiment; la charpente est en chêne, la toiture en ardoises avec gouttières en plomb et fer-blanc.

Cette maison, ayant une contenance de 241 mètres carrés, est en mauvais état, et par cette considération nous ne l'évaluerons qu'à 10,460 francs.

Manège d'équitation, les écuries et la porte d'entrée de la cour, désignées au plan A sous le n° 15, ont leur entrée par la grande porte cochère à côté de l'habitation qui précède; ces bâtiments comprennent, au rez-de-chaussée, une cour pavée en grès, ayant une grande pompe; à gauche de ladite cour demeure du concierge, composée au rez-de-chaussée d'une chambre et d'un cabinet avec trois croisées vers la cour, d'un escalier, d'un souterrain, d'une cave voûtée; au premier, une chambre et un cabinet surmontés d'un grenier, d'un comble en chêne: la toiture est en ardoises avec gouttières en plomb.

Deux écuries pour cinq et onze chevaux avec ses loges, voûtées en arcades. pavement en briquettes et crèches en pierre bleue; elles sont surmontées d'une sellerie et d'un vaste grenier, le tout carrelé; forte charpente en chêne, toiture en ardoises et gouttières en plomb.

Deux autres écuries plus grandes que les précédentes, situées au fond de la dite cour, l'une pour douze et l'autre pour vingt-quatre chevaux; elles sont voûtées en arcades sur douze colonnes en pierre de taille, éclairées par onze fenêtres, les pavements sont en briquettes jaunes de Hollande, les égouts se déversent dans ceux de la ville. Ces écuries sont surmontées d'un très-vaste grenier, pavé en carreaux rouges; le comble est en chêne, la toiture en ardoises et les gouttières en plomb.

Manège. Il a son entrée par une grande porte à droite, neuf croisées donnant sur la cour et huit vers le palais de l'industrie; il est surmonté d'un grenier planchéié, ayant charpente en chêne; la toiture est en ardoises et les gouttières sont en plomb; derrière ce manège se trouve encore, au rez-de-chaussée, une sellerie avec cheminée, un vestibule dallé en pierres, avec escalier en chêne et forge éclairée par une fenêtre vers le palais de l'industrie; on communique à ces deux pièces par l'entrée rue de la Régence. Elles sont surmontées à l'étage, ainsi que la sellerie, d'une grande chambre carrelée avec trois croisées, et d'un petit grenier, communiquant à celui du manège; le comble est en chêne, la toiture en ardoises et les gouttières sont en plomb.

Tous ces bâtiments ont une superficie bâtie de 1251 mètres carrés, que nous évaluons à 62,550 francs.

La maison, désignée au plan A sous le n° 16, son 7, n° 5 nouveau, occupée par M. Lion, se compose, au rez-de-chaussée, d'un vestibule dallé en pierres bleues et grises, d'une antichambre et d'un cabinet, ayant chacun une croisée, d'un salon à deux croisées et d'un escalier en bois de chêne, conduisant aux étages supérieurs, d'une salle à manger à deux croisées, d'une cuisine et laverie avec pompes, vers la cour et d'une remise pour trois voitures.

On descend au souterrain par douze marches en pierre bleue; il se compose de plusieurs caves voûtées.

Au premier étage, deux chambres avec cheminées et à deux croisées, un cabinet de toilette, deux chambres avec cheminées à une et à deux croisées, donnant vers la cour, un petit escalier de service conduisant à une petite chambre au-dessus de la laverie, surmontée, ainsi que la cuisine, d'un toit couvert en ardoises, charpente en chêne et gouttières en fer-blanc.

Au deuxième étage, une mansarde à alcove et cheminée; une chambre à cheminée ayant deux croisées vers la cour, et deux cabinets sur le devant, sur-

montés d'un grenier, ayant comble en chêne, toiture en pannes et tuiles, gouttières en plomb.

Cette maison contient une superficie bâtie de 208 mètres carrés, que nous évaluons à 10,460 francs.

Entrée de l'académie vers la rue de la Régence. Le grillage en fer avec pied-droit en pierre bleue le mur de clôture sur les n^{os} 4 et 17 du plan A et les voisins, évalués de commun accord à 12,000 francs.

Le vaste terrain sur lequel ces édifices sont bâtis présente une superficie totale de 17,894 mètres carrés, ou 235,325 pieds carrés de Bruxelles, y compris la partie du jardin désignée au plan A sous le n^o 20, contenant 642 mètres carrés, que l'on avait omis dans les précédentes évaluations. La situation favorable de ce terrain, son site et sa proximité de la Place royale, du Parc et de la rue de la Madelaine, font que ce quartier est très-recherché, et que ces terrains ont une grande valeur et se vendent à des prix très-élevés.

Par toutes ces considérations, nous avons évalué de commun accord ces terrains à la somme de 1,999,654 francs.

La porte de Hal, figurée sur quatre plans litt. B, représentant les différents étages et l'élévation principale.

Cet édifice solidement bâti en pierre blanche et couvert en cuivre rouge d'une grande épaisseur, se compose :

Au souterrain, de trois grandes caves voûtées avec deux escaliers en pierre bleue, conduisant aux trois étages, qui se composent chacun d'une très-vaste salle voûtée et d'architecture gothique, soutenue par six gros piliers en pierre et briques; la voûte de la salle du troisième étage est recouverte à l'extérieur d'une couverture en cuivre rouge d'un grand développement.

Cet édifice contient une superficie bâtie de 527 $\frac{1}{2}$ mètres carrés, que nous évaluons, avec le terrain de la même contenance sur lequel il est construit, à 165,380 francs.

Terrain de l'observatoire, désigné sur le plan C ci-joint, contient une superficie de 7670 mètres carrés. Ce terrain, entouré du boulevard et des chemins de ronde, occupe une position fort avantageuse, nous l'évaluerons de commun accord à . . . 383,500 »

Nous ajouterons à cette valeur une somme que la ville a payée récemment, par convention, au Gouvernement pour sa part dans la construction du grillage 12,000 »

TOTAL. . . . fr. 395,500 »

Écuries du Roi. Ces bâtiments sont en bon état et, contiennent de grandes écuries et remises donnant sur une vaste cour, qui a son entrée par une grande porte cochère, rue de Caudenberg; l'habitation du directeur qui en dépend, a une entrée particulière par ladite rue, et se compose, au rez-de-chaussée, d'un vestibule éclairé par deux croisées à la rue, un escalier en chêne, conduisant à l'étage et en dessus; on descend par onze marches en pierres grises à une cave et à un caveau voûtés et carrelés.

Au rez-de-chaussée de deux chambres à cheminée, ayant chacune deux croisées vers la cour, l'une planchéiée et l'autre carrelée, d'un salon avec cheminée en marbre également à deux croisées, d'une communication à la cour et à l'es-

calier. A gauche un vestibule, une petite cour pavée, avec pompe et citerne, une cuisine carrelée ayant four et cheminée, la toiture est en appentis couvert en pannes et gouttières en plomb.

A l'étage deux chambres, dont l'une à cheminée et à deux croisées donnant vers la rue, deux chambres avec cheminées en marbre et ayant chacune deux croisées donnant sur la cour, une chambre ayant cheminée et deux croisées sur la rue. Au-dessus de la loge du portier, un grenier divisé en deux mansardes; le comble est en bois de chêne, la toiture en ardoises et les gouttières en fer-blanc.

La loge du portier contiguë à l'habitation précédente, comprend une petite cave, et au rez-de-chaussée une chambre à deux croisées à la rue, une autre à une croisée vers la cour; dans le passage se trouve un escalier conduisant à une chambre à l'étage, ayant une croisée à la rue et une à la cour; ce rez-de-chaussée est carrelé en carreaux de terre cuite. A droite de la grande porte d'entrée on monte six marches en pierre bleue, pour retrouver un escalier conduisant à l'étage, qui se compose d'un palier à une croisée donnant à la cour, d'un corridor à une croisée du même côté, d'un cabinet et d'une chambre chacune à une croisée à la rue. Ces places sont au-dessus de la grande porte d'entrée et surmontées d'un grenier.

Quatre belles écuries situées à droite de la grande cour, pouvant contenir quatre-vingts chevaux; elles sont voûtées en arcades sur quatre-vingt-douze colonnes en pierre bleue, et pavées en clinquarts de Hollande; les crèches sont en pierre bleue, loges et séparations en bois de chêne; trois pompes à eau sur citerne. Ces écuries sont séparées entre elles par trois vestibules, dont deux pavés en asphalte et l'autre en clinquarts de Hollande.

La première de ces écuries, vers l'entrée, se compose à l'étage d'un corridor éclairé par deux fenêtres vers la cour, d'un cabinet à une fenêtre rue de Caudenberg, d'une chambre avec cheminée et à deux fenêtres vers ladite rue, et une vers la Montagne des Aveugles, d'un dortoir avec cheminée et trois croisées vers ladite montagne, et d'un grenier, le tout carrelé à carreaux de terre cuite et surmonté d'un second grenier.

La seconde écurie est aussi surmontée d'un grenier, établi sur les entrées des fermes, et qui pose sur les trois écuries, et au-dessus de tous les greniers se trouve un troisième grenier: tous ces greniers sont planchés en bois de sapin; le comble est en bois de chêne, toitures en ardoises, les gouttières en plomb et fer-blanc. Ces écuries sont éclairées par trente et une fenêtres sur la Montagne des Aveugles.

A gauche de ladite entrée, faisant suite à l'habitation du directeur, se trouve, au rez-de-chaussée :

1^o Un vestibule avec escalier en bois de chêne, une remise pavée en grès, sous laquelle une partie de cave voûtée, ayant escalier de onze marches en pierre bleue;

2^o Une remise à deux portes pour deux voitures, planchée en chêne;

3^o Deux remises pavées en briquettes pour quatre voitures, contenant un puits et une pompe adossée au mur extérieur;

4^o Trois remises pavées en grès pour une, deux et trois voitures; en dessous d'une de ces remises se trouve une citerne, pouvant contenir sept à huit cents tonnes d'eau, alimentée par la machine hydraulique;

- 5° Un vestibule carrelé avec escalier en chêne conduisant à l'étage ;
- 6° Deux remises carrelées, chacune pour une voiture ;
- 7° Deux remises pavées en grès pour deux et quatre voitures ;
- 8° Une petite écurie pavée en grès et ayant crèche en pierre bleue ; à côté un escalier en chêne et une forge au fond de la grande cour.

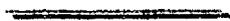
Ce rez-de-chaussée est surmonté, à l'étage : 1° d'une chambre à cheminée, ayant deux fenêtres, 2° d'un corridor, 3° d'un salon avec cheminée en marbre ayant deux croisées, trois réduits, cuisine et lingerie : 4° une chambre des cochers ayant une croisée vers la petite cour, 5° une sellerie à une fenêtre, 6° un corridor carrelé, 7° quatre selleries, ayant ensemble treize fenêtres dont deux avec cheminée ; elles sont planchées et carrelées

Cet étage est surmonté d'un dortoir, de trois mansardes et de cinq greniers ayant comble en chêne, une toiture en ardoises et des gouttières en plomb et fer-blanc.

Nous avons évalué tous ces bâtiments, ayant une superficie de 1877 mètres carrés, à 168,930 francs.

Le terrain sur lequel ces bâtiments sont construits, avec les cours pavées en grès, ont une contenance de 3068 mètres carrés, ou 40,348 pieds de Bruxelles, que nous évaluons à 184,080 francs.

Terrain au boulevard vis-à-vis le Palais du Roi. Ce terrain, désigné au plan litt. *E*, contient une superficie de 6791 mètres carrés ou 89,317 pieds carrés de Bruxelles, que nous évaluons à 475,405 francs, eu égard à sa position dans un quartier recherché et présentant trois façades à la rue.



RÉCAPITULATION.

DÉSIGNATION.	LIBELLÉ.	DÉSIGNATION DE	
		CONTENANCE.	D'EXPERTISE.
Palais de l'ancienne Cour.	Bâtiment principal, désigné au plan A sous le n° 1.	mètres. centi.	francs. cents
		856 00	418,000 "
	L'aile gauche, désignée au plan A sous le n° 2.	668 00	175,680 "
	Bâtiment contigu, désigné au plan A n° 3.	398 00	159,200 "
	Bâtiment dans le fond de la cour, désigné au plan A sous le n° 4.	421 00	105,251 "
	Bâtiment au dessous du passage Elsom, désigné au plan A n° 5.	"	3,000 "
	L'aile droite, désigné au plan A sous le n° 6	610 00	153,000 "
	La grande cour, désignée au plan A sous le n° 7 et le pavé	"	2,426 "
	Bâtiment contigu à l'aile droite, désigné au plan A n° 8	442 00	95,680 "
	Chapelle de la cour et la maison du sacristain, désignées n° 9	250 00 80 00	118,200 "
	Une maison, rue du Musée n° 3 nouveau, désignée au plan A n° 13	241 00	10,460 "
	L'ancienne orangerie	"	"
	Manèges, écuries et dépendances, désignés au plan A n° 15	1,251 00	62,550 "
	Maison, rue du Musée, sect. 7, n° 5, habitée par M. Lion, désignée au plan A n° 16	208 00	10,460 "
	Palais de l'Industrie.	Entrée de l'Académie, rue de la Régence, désignée au n° 17, le grillage, le mur de clôture au bas du jardin	"
Ce palais, désigné au plan A n° 11, contient		1,560 00	573,248 61
TOTAL.		6,945 00	
Le mur de soutènement du terrain vers les voisins, désigné n° 17		"	21,215 12
Le grillage de la grande cour en fer et pierre bleue, vers la rue du Musée		"	21,164 02
Construction de deux grandes citernes sur la cour, désignées n° 10	"	7,921 88	
A REPORTER.	"	1,950,454 65	

DÉSIGNATION.	LIBELLÉ.	DÉSIGNATION DE	
		CONTENANCE	D'EXPERTISE.
	Report.	mètres. centi	francs centi.
		»	1,950,454 65
	Le paré de la grande cour, désigné au plan A n° 10 et 17.	»	5 000 »
	Contenance du terrain de l'ancienne Cour et du Palais de l'Industrie, en mètres	17,894 00	1,789,400 »
	TOTAL du Palais de l'Industrie et de l'ancienne Cour.	24,857 00	5,724,854 65
Porte de Hal.	Contenance et superficie bâtie en mètres carrés, désignées litt. B	527 00	165,580 »
Terrain de l'Observatoire.	Superficie bâtie, désignée plan C, en mètres carrés	7,670 00	583,500 »
	Plus pour part du grillage (payée par la ville).	»	12,000 »
Écuries du Roi.	Contenance de superficie bâtie	»	168,950 »
	Id. du terrain en mètres carrés	1,877 00	184,080 »
Terrain vis-à-vis du palais du Roi. Désigné plan E.	Id. en mètres carrés	5,068 00 6,791 00	475,405 »
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.	»	5,114,149 65

Nous experts soussignés, certifions que l'ensemble de l'estimation ci-dessus mentionnée monte à la somme de *cinq millions cent quatorze mille cent quarante-neuf francs soixante-trois centimes*, que nous déclarons être la valeur réelle, d'après tous les renseignements et considérations que nous avons pu nous procurer.

Cette somme est inférieure de fr. 201,233 37 ^{cs} à l'évaluation des premiers experts de la ville, en date du 28 janvier 1840, montant à 5,315,382 francs, à laquelle il faut ajouter de notables augmentations pour une plus grande quantité de mètres carrés de superficie bâtie et de terrain, que nous avons trouvés en plus par les plans et mesurages du géomètre Van Keerberghen fils, le plan cadastral qui avait servi de base aux autres expertises étant rempli d'erreurs. Notre différence avec ce chiffre provient d'une plus grande valeur donnée par ces messieurs au terrain et constructions de l'ancien palais de la cour et du palais de l'industrie avec ses accessoires.

L'évaluation des experts du Gouvernement, en date du 18 juin 1840, monte

à la somme de 4,234,105 francs, et est inférieure à notre évaluation de fr. 880.043 63 c, bien que nous soyons d'accord sur beaucoup de points, savoir :

1^o Le terrain des palais de l'industrie et de l'ancienne cour, porté par eux à fr. 100 $\frac{6}{7}$ le mètre carré, a été porté par nous à 100 francs, mais nous avons une augmentation de contenance de 638 mètres carrés à 100 fr., soit. fr. 63,800 »

2^o Pour la porte de Hal et souterrain, nous sommes d'accord sur le chiffre, qui est le même.

3^o Sur le terrain de l'observatoire nous sommes d'accord, quant au prix de *cinquante francs* le mètre carré, mais nous avons trouvé une augmentation de terrain de 205 mètres carrés à *cinquante francs* fr. 10,050 »

Plus la part que la Régence a payée récemment pour la construction du grillage qu'a fait construire le Gouvernement. fr. 12,000 »

4^o Les écuries du roi ont été portées par eux à 1857 mètres carrés de superficie, évalués à 75 $\frac{10}{18}$ le mètre carré; 3097 mètres carrés de contenance de terrain, évalués à fr. 59 $\frac{21}{30}$ le mètre.

Nous trouvons 1877 mètres carrés de superficie, que nous avons évalués à 90 francs le mètre, parce que ces bâtiments, qui sont en très-bon état, en ont coûté plus de 200 par mètre, et nous trouvons une contenance seulement de 3068 mètres carrés, que nous avons évalués à 60 francs le mètre fr. 27,214 »

5^o Le terrain vis-à-vis le palais du Roi contient, selon eux, 4457 $\frac{1}{2}$ mètres carrés, qu'ils évaluent à environ 70 francs, soit 312,025

Nous avons trouvé une contenance de 6791 mètres carrés, que nous portons également à environ 70 francs, soit 475,370; la différence provenant de 2333 $\frac{1}{2}$ mètres carrés de terrain que nous trouvons en plus, soit. fr. 163,345 »

Reste une différence de fr. 603,634 63 c sur les constructions des palais de l'ancienne cour et de l'industrie, avec le manège et les deux maisons rue du Musé.

Ces messieurs ont trouvé une superficie bâtie de 6827 mètres carrés, qu'ils ont évalués, palais, maisons et écuries, à 200 francs moins une petite fraction par mètre carré, soit 1,325,250 francs. Nous avons divisé ces édifices en 17 parties ou numéros, indiqués par les teintes différentes au plan ci-joint. Chaque partie peut être considérée comme un bâtiment séparé, et susceptible de plus ou moins de valeur, selon son importance, sa construction et son état actuel. Nous avons trouvé, conformément au plan A et les superficies indiquées à notre récapitulation pour chaque numéro, 6945 mètres carrés, que nous avons évalués à différentes valeurs, selon nos métrés et estimations, depuis environ 500 francs jusqu'à 50 francs le mètre carré. en moyenne sur chaque bâtiment.

Une chose a fixé notre attention: le palais de l'industrie contient une superficie bâtie de 1563 mètres carrés et coûte, avec ses dépendances, fr. 633,547 63 c; ce qui fait 400 francs et une fraction par mètre, que le bâtiment de l'ancienne cour, désigné au n^o 2, a coûté, après l'incendie, pour le restaurer et l'approprié à son

usage actuel, 157,450 francs, tout en se servant des fondations souterrains et d'une grande partie de mur et accessoires, que nous évaluons à 16,230 francs.

Ce bâtiment contient une superficie de 668 mètres qui, ajoutés aux 1563 du palais de l'industrie, font 2231 mètres ayant une valeur incontestable, justifiée par les pièces à l'appui . fr. 807,227 63
 et qu'il reste encore 4714 mètres de bâtiments qui ne vaudraient, selon ces messieurs, que 518,022 37

TOTAL. fr. 1,325,250 »

tandis que le bâtiment principal de l'ancienne cour, désigné au plan A n° 1, et la chapelle désignée sous le n° 9, contiennent ensemble 1066 mètres carrés, qui sont d'une construction supérieure et ont aujourd'hui encore une valeur d'environ 500 francs le mètre carré, et que nous portons pour 536,200 francs, somme excédant le restant de la valeur portée par ces messieurs. Maintenant il reste encore des bâtiments considérables, désignés au plan A nos 3, 4, 5, 6, 8, ayant une contenance de 1871 mètres carrés, et que nous avons évalués ensemble à 515,476 francs, et 1700 mètres carrés de superficie de bâtiments de moindre importance, désignés au plan A nos 13, 15 et 16, évalués à 93,470 francs, valeur moyenne d'environ 50 francs le mètre carré.

Par ce qui précède, nous croyons avoir suffisamment expliqué d'où résultent les différences qui nous éloignent tant du chiffre des autres experts, et nous pensons que notre exposé, joint aux pièces annexées, qui ont servi de bases à nos opérations, justifieront notre travail.

En foi de quoi nous avons dressé et clôturé le présent procès-verbal, le 1^{er} août 1841.

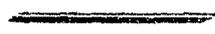
J. COPPENS AINÉ.

J.-P. CLUYSENAAR.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.



Bruxelles, le 18 mai 1844.

À Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

La commission mixte chargée par M. Liedts, ancien Ministre de l'Intérieur, et par la Régence de la ville de Bruxelles, de procéder à une nouvelle évaluation des collections de la bibliothèque de cette ville, a l'honneur de vous présenter son rapport sur les opérations auxquelles elle s'est livrée.

Les expertises faites par les deux commissions nommées antérieurement, l'une par le Gouvernement, l'autre par la ville de Bruxelles, ayant offert des résultats tellement différents qu'elles ont nécessité une contre-expertise, il était du devoir de la nouvelle commission d'examiner en détail et consciencieusement les collections qui doivent former ladite bibliothèque.

A cet effet, nous avons eu à parcourir les rayons de chaque division, à examiner les parties qui étaient le mieux fournies en bons ouvrages anciens ou modernes, à vérifier l'état des livres en général, à voir si tous les ouvrages ou toutes les collections étaient complets, à confronter les ouvrages mêmes avec le catalogue manuscrit de ladite bibliothèque, et enfin à compter le nombre des volumes et d'ouvrages contenus dans les cinq salles dont se compose le corps de la bibliothèque en question : opérations toutes indispensables pour se former une idée exacte de ce dépôt littéraire et un jugement sur sa valeur vénale.

Pour ces opérations, elle a suivi l'ordre des facultés qu'on a établi dans la rédaction dudit catalogue, comprenant 3 gros volumes in-fol.

Le rapport se divise en deux parties : la première concerne les *imprimés* ; la seconde les *manuscrits*, les *gravures*, les *bustes*, les *globes* et les *boiseries*.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRES IMPRIMÉS.

I. D'après la classification ci-dessus mentionnée, la *Théologie* occupe le premier rang. Cette partie répond aux nos 1 à 2343 du 1^{er} volume du catalogue, auxquels il faut joindre 406 articles inscrits sur les feuilles intercalées après la confection du catalogue, et une douzaine d'articles *bis* dans le corps du texte.

Les parties les mieux représentées et les plus complètes de cette division, sont :

- 1^o Les Bibles ; textes, traductions et commentaires.
- 2^o Les SS. Pères, grecs et latins.
- 3^o La Philologie sacrée.
- 4^o Les collections des Conciles.

Il y a en tout 2760 articles ou ouvrages différents d'un ou de plusieurs volumes.

II. Les livres de jurisprudence sont enregistrés sous les nos 2344 à 3445, ou première partie du second volume dudit catalogue manuscrit. Il y a, en outre, 865 ouvrages inscrits sur des feuilles intercalées, et environ 10 numéros répétés (ou *bis*) dans la série des numéros, ce qui fait en tout 1977 articles ou ouvrages différents.

Ici il y a le droit public et le droit criminel qui sont assez bien représentés; Cette dernière sous-division surtout est assez complète en ouvrages modernes.

III. Les sciences et arts occupent le troisième rang, et sont compris entre les nos 3446 et 5434 du catalogue T. II, 2^e partie. Ces numéros ajoutés aux 238 articles intercalés entre le n^o 5434 et 5435, aux 1300 nouvelles inscriptions faites sur des feuilles ajoutées et enfin aux 30 articles *bis* de ce volume, forment ensemble 3556 articles ou ouvrages.

La partie *physique* est presque nulle dans cette division; l'*Histoire naturelle* est pauvre, ainsi que l'*Économie politique*; mais en revanche l'*Histoire de la Philosophie* et la *Chimie* sont très-riches en ouvrages modernes. La partie de médecine a beaucoup de livres, mais les principaux ouvrages achetés par la ville forment la bibliothèque médicale à l'hôpital civil de Bruxelles, et n'entrent pas dans notre opération.

IV. Après les sciences et les arts suivent les *Belles-Lettres*, qui occupent dans le catalogue le premier tiers du 3^e volume, savoir les nos 5435 à 7487, c'est-à-dire, 2052 articles, auxquels il faut ajouter 1150 nouveaux inscrits sur des feuilles intercalées, et 100 articles *bis* inscrits dans le corps du catalogue; en tout, 3302 ouvrages environ.

Cette partie est bien fournie en anciennes éditions. La *Littérature grecque et romaine* possède plusieurs commentaires des philologues allemands modernes; les *classiques français* sont en assez grand nombre. La partie la plus curieuse et la plus rare à trouver réunie, est la *Littérature espagnole*.

V. L'*Histoire* termine le 3^e volume du catalogue en question, et comprend les nos compris entre 7488 et 13392, c'est-à-dire 5904 articles, plus 3000 articles inscrits sur des feuilles intercalées et 200 articles répétés dans le corps du catalogue; en tout 9104 ouvrages.

Les parties les mieux fournies sont l'*Histoire générale*, l'*Histoire ancienne*, celle de l'*Italie*, celle de *France*, et principalement l'*Histoire des Pays-Bas*. Les collections des journaux politiques sont en assez grand nombre. Quant aux mémoires des sociétés savantes, la bibliothèque de la ville en possède beaucoup, mais la moitié appartient à l'Académie royale de Bruxelles; la partie bibliographique laisse beaucoup à désirer.

VI. Outre les trois formats de livres dont il est fait mention plus haut, il y a encore 7 cases remplies de volumes grand in-fol., presque tous à planches, à gravures, avec cartes géographiques, des atlas, etc.; en tout 140 volumes, et tous beaux exemplaires et bien reliés. Ces volumes appartiennent aux différentes sous-divisions des cinq grandes classes.

VII. Il se trouve encore au même dépôt littéraire une trentaine de livres chinois, parmi lesquels nous avons remarqué le livre *Memcius*, avec la traduction latine manuscrite en regard par Fr. Noël, et quelques autres ouvrages de Verbiest.

VIII. Les impressions du XV^e siècle, dites *Incunables*, font une classe à part

et se trouvent à droite en entrant dans la première salle de la bibliothèque de la ville. Le catalogue n'étant pas fait pour cette partie, nous avons dû compter les volumes un à un, et nous avons trouvé que la collection entière se compose de 1846 volumes de différents formats, dont plusieurs doubles. Les détails sur sa composition se trouvent consignés dans le rapport de la première commission. et sont conçus en ces termes : « La première chambre présente la réunion la plus » riche d'*incunables* que possède le pays : les premières impressions très-an- » ciennes des Pays-Bas, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne. » Une série des plus intéressantes pour notre pays est celle des éditions de Jean » de Westphalie, qui s'élève au nombre de 78. La suite des impressions des » frères de la vie commune de Bruxelles, des Martens, des De Keyser, des » Goes, etc., est en proportion d'une richesse à peu près égale. Le chiffre seul » des *incunables* sortis des presses anversoises est de 79. On y trouve en outre » un grand nombre de ces raretés bibliographiques qui atteignent dans les en- » chères publiques des prix excessivement élevés, bien qu'elles datent déjà de la » fin du XV^e siècle ou de la première moitié du XVI^e. »

D'après ce que nous venons de voir, les différentes facultés se composent comme suit :

1. La théologie de	2,760	articles.
2. La jurisprudence	1,977	»
3. Les sciences et les arts	3,566	»
4. Les belles-lettres	3,302	»
5. L'histoire	9,104	»
	20,709	ouvrages.

Ces ouvrages se trouvent placés sur 1407 rayons ou tablettes environ, dont 626 rayons pour les in-8^o, 326 pour les in-4^o et 455 pour les in-fol.; chaque rayon in-8^o, contenant l'un parmi l'autre 40 volumes, le rayon in-4^o 26 volumes, et les in-fol. 21 volumes, nous avons trouvé que la bibliothèque de la ville se compose comme suit :

1. La théologie	5,851	volumes.
2. La jurisprudence	4,053	»
3. Les sciences et arts	6,766	»
4. Les belles-lettres	6,886	»
5. L'Histoire	18,685	»
	42,241	

Auxquels il faut ajouter :

1. Incunables	1,846	
2. Livres chinois.	30	
3. Ouvrages à planches, atlas	140	
4. Ouvrages à gravures.	300	
5. Plus environs	3,243	vol. doub.

Ce qui fait en tout 47,500 volumes, dont se compose aujourd'hui la bibliothèque de la ville.

Observations générales sur la première partie.

Après avoir examiné la valeur intrinsèque de tous les ouvrages qui composent la bibliothèque de la ville, il fallait aussi prendre en considération, pour son estimation la condition extérieure des livres mêmes, et sous ce rapport, nous avons trouvé qu'en général les livres étaient bien conditionnés, la plupart reliés en veau ou en basane, ou en parchemin; une partie est brochée; enfin, il y a bien, comme dans toutes les bibliothèques publiques, quelques ouvrages mal conditionnés, ayant les dos déchirés, d'autres sans titres, etc., etc., mais en revanche on y trouve plusieurs éditions de luxe.

DEUXIÈME PARTIE.

GRAVURES, BUSTES, GLOBES, MANUSCRITS ET BOISERIES

Comme dans son rapport la première commission a fait connaître que, dans l'évaluation de la bibliothèque de la ville de Bruxelles, elle n'avait pas compris les corps de bibliothèques, ni les collections de gravures en feuilles, ni les médailles, ni les bustes en marbre et en plâtre, de l'estimation desquels elle dit ne pas avoir été chargée, nous avons cru devoir demander sur ce chapitre l'avis de la Régence : *s'il fallait comprendre dans la nouvelle expertise, tous les objets ci-dessus mentionnés.*

Lesdits objets faisant sans nul doute partie intégrante d'une bibliothèque, M. le secrétaire de la ville nous a dit qu'en offrant la cession de la bibliothèque, la Régence y comprenait naturellement tout ce qui en faisait partie, et qu'il était juste de comprendre les objets en question dans notre estimation. En conséquence, nous joignons à notre rapport une seconde partie relative à l'estimation des objets ci-dessus mentionnés.

I. Le prix des rayons d'une bibliothèque se calcule ordinairement par mètre carré; à cet effet, nous avons demandé l'assistance d'un maître menuisier pour mesurer les boiseries des 5 salles de la bibliothèque.

Cette opération a donné le résultat suivant :

198 mètres large sur 4 mètres de haut, ou 792 mètres carrés. Le prix d'un mètre carré en sapin, tel que celui de ladite bibliothèque, est fixé ordinairement de 12 à 15 francs, et comme les planches sont toutes bien conservées, nous avons évalué le mètre carré à 15 francs, ce qui fait pour toute la boiserie, y compris les tables, chaises et pupitres, qui se trouvent dans la bibliothèque et au cabinet de lecture, ou les 792 mètres carrés, la somme de 11,880 francs.

II. Les armoires de la grande salle contiennent une centaine de volumes ou collections de gravures, dont plusieurs sont en mauvais état. On y remarque cependant les beaux dessins originaux de la bibliothèque de Natalis, des collections de costumes de différents âges, des gravures historiques, le recueil dit les *Quarante tableaux*, avec planches originales sur bois, jointes à la contre-façon.

III. Dans la 4^e salle se trouvent deux globes, dont M. le duc d'Areberg a fait don dans le temps à la bibliothèque; ils peuvent être évalués à la somme de 2000 francs seulement, n'étant plus aujourd'hui qu'un objet de pure curiosité pour la sculpture. MM. les membres de la nouvelle commission pour le

musée, MM. Geefs et Simonis, ont été d'accord que chaque globe, comme objet de sculpture, ne vallait pas plus de 900 francs.

IV. Les *bustes* contenus dans les cinq salles sont au nombre de 29. De ces 29, 11 ont quelque valeur, savoir : les bustes en plâtre de *Vesale*, *Juste-Lipse*, *Van Helmont*, le *Prince de Ligne*, *Bayle*, *Clusius*, *Milton*, *Weyland*, *Schiller* et *Voltaire*, valent, d'après l'avis de MM. Geefs et Simonis précités, chacun 500 fr., et un buste en albâtre de *Juste-Lipse*, peut être évalué à 2000 francs ; les autres bustes ne sont que des modèles pour l'académie de dessins, et par conséquent sans valeur.

V. La bibliothèque de la ville possède aussi certain nombre d'anciens manuscrits, qui s'élève à 36, la plupart sur parchemin et dont plusieurs de mérite.

VI. Il restait encore à examiner la collection des *médailles* appartenante à la ville ; mais comme il paraît que ces médailles ne sont pas comprises dans l'évaluation de la Régence, la requête de ladite Régence adressée au Gouvernement, le 12 mars 1838 s'exprimant d'ailleurs en ces termes, à ce sujet : « *La bibliothèque remarquable par le nombre et le choix des ouvrages, par la rareté de plusieurs, se distingue encore par une belle collection d'incunables et une quantité de manuscrits curieux* », et comme certains arrangements étaient encore à prendre par la Régence avec le conservateur actuel desdites médailles, M. Braemt, ladite Régence de Bruxelles, désirant faire de la cession de cette collection, un objet à part, pria les nouveaux experts de ne pas la comprendre dans leur estimation.

RÉCAPITULATION.

Après avoir passé en revue toutes les parties qui composent la bibliothèque actuelle de la ville de Bruxelles, dont ladite Régence veut faire la cession au Gouvernement, nous avons trouvé le résultat suivant :

1. Incunables	1,846	volumes.
2. Imprimés du XVI ^e au XIX ^e siècle	42,241	»
3. Ouvrages à planches, atlas	140	»
4. Ouvrages chinois	30	»
5. Ouvrages à gravures	300	»
6. Manuscrits	36	»
7. Ouvrages doubles, en partie au grenier, en partie dans la bibliothèque; environ	2,907	»
	<hr/>	
En tout	47,500	»
	<hr/>	

Plus 2 globes, 29 bustes et 792 mètres carrés de boiseries.

CONCLUSION.

La vérification de toute la collection scientifique et littéraire susmentionnée achevée, nous avons à convenir de sa valeur vénale, et c'est ici que se présente la même difficulté que les anciens experts avaient rencontrée dans la même opération, c'est-à-dire, la trop grande différence entre les prix des deux nouveaux experts.

Il est vrai que d'après la lettre ministérielle, en date du 16 octobre 1840. n° 18, 1^{re} direction, nous étions priés de nommer un troisième expert en cas de dissidence, mais ce choix rencontrant les mêmes difficultés que la fixation du prix global, nous avons trouvé convenable, pour ne pas tarder plus longtemps à envoyer notre rapport au Gouvernement, de consigner dans notre procès-verbal les deux prix. dont l'un est l'offre de l'agent soussigné du Gouvernement, l'autre celui de l'agent qui représente la Régence de Bruxelles, afin de laisser au Gouvernement et à la Législature la faculté de se décider en faveur de l'un ou de l'autre parti, les experts nommés par les deux partis ne pouvant s'accorder entre eux à cause de la trop grande différence.

Ainsi le soussigné, agent du Gouvernement, estime toute la *bibliothèque* appartenante à la ville de Bruxelles, y compris les *gravures, bustes, globes, manuscrits* et les *boiseries, pupitres et tables*, à la somme globale de *trois cent mille francs*, maximum de sa valeur, tandis que M. Verbeyst, agent de la ville, demande *cinq cent mille francs*, différence de 200,000 francs.

Agrérez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération,

L'agent du Gouvernement,

NAMUR.

L'agent de la Régence dit qu'il faudrait vingt-cinq ans pour réunir les ouvrages que la bibliothèque possède. Un grand nombre est aujourd'hui introuvable. Si on ne veut pas se rapporter à mon estimation, je ne saurais changer d'avis. Si une vente publique devait en être faite, il y a plus de deux fois la valeur de la bibliothèque de M. Van Hulsem.

Bruxelles, ce 18 mai 1841.

J.-B. VERBEYST.

POUR COPIE CONFORME :

Le secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

L'an mil huit cent quarante et un, le sept du mois d'août, nous soussignés *Charles Auguste George*, commissaire expert des musées royaux de France, et *François-Joseph Navez*, directeur de l'Académie royale des beaux-arts à Bruxelles, le premier nommé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur du Gouvernement belge, et le second par le conseil communal de cette dernière ville, à l'effet de procéder, contradictoirement, à l'évaluation des tableaux dont se compose le musée de la même ville de Bruxelles, nous sommes transportés au bâtiment de l'ancienne Cour, où ces tableaux sont exposés; là étant, nous y avons trouvé M. *Alexis Nicolas Pérignon*, peintre d'histoire à Paris, ancien commissaire des musées royaux précités, appelé par nous comme tiers-expert, et qui s'est rendu à Bruxelles, aussi bien sur l'invitation de Monsieur le Ministre susdit que sur celle de l'administration communale, à l'effet de nous départager en cas de désaccord dans nos estimations de la valeur de chacun des objets que nous allons attentivement et consciencieusement examiner.

Les commissaires soussignés pensent que l'objet le plus important de la collection étant l'ensemble des *sept Rubens*, il est convenable de commencer leur travail par l'estimation de ces tableaux, sauf à en reporter le chiffre au rang qu'ils occupent dans l'inventaire, pour y être compris dans l'addition des sommes de celui-ci.

Pour cette estimation, les commissaires soussignés se sont basés sur les prix de commerce. Quant aux *Rubens*, malgré leur grande valeur ils ont également pu établir leurs prix sur plusieurs exemples tirés des ventes publiques, et qui sont à la connaissance des personnes qui s'occupent de l'art. Les exemples qu'ils citeront, sont : l'adjudication du *Chapeau de paille*, vendu publiquement à Anvers au prix de 80 mille francs; celle de la *Sainte famille* du cabinet de M. Lapeyrière, adjugée publiquement au prix de 65 mille francs : celle-ci n'est pourtant qu'une composition de cinq figures et un tableau qui n'a que 1 mètre 35 centimètres en hauteur et 1 mètre en largeur.

D'après ces exemples, ils ont donc estimé le *Calvaire*, à 225,000 francs; encore pensent-ils que ce prix est très-moderé en raison de l'importance de cette savante composition, qui donne une idée de toute l'étendue du génie de *Rubens*, et attendu que ce tableau présente le rare avantage d'une parfaite conservation.

Malgré la haute réputation, si justement méritée, dont a joui de tout temps le *St-Liévin*, les commissaires soussignés ne se sont pas arrêtés à cette considération : ils ont établi leur estimation de 200 mille francs sur les bases précédemment indiquées, bien qu'ils aient la conviction que si ce tableau était à vendre isolément, sa grande renommée en ferait obtenir un prix plus élevé.

Si l'*Adoration des Mages* n'avait pas essuyé quelques altérations, ils l'auraient évalué au-dessus du prix de 160 mille francs.

Les soussignés trouvent à propos de faire remarquer que le *Christ foudroyant le monde*, est un ouvrage du meilleur temps de *Rubens*, réunissant toutes les

brillantes qualités que l'on admire dans les productions de ce grand maître. Ils l'estiment à 150 mille francs.

Quant aux trois autres tableaux de *Rubens*, les commissaires soussignés les envisagent comme inférieurs aux précédents, soit par l'époque où ils ont été produits, soit par les altérations qui s'y font remarquer; ils en ont fixé les prix de la manière qui suit; savoir : *le couronnement de la Vierge*, 80 mille francs. *L'assomption*, 80 mille francs, *le Christ au tombeau*, 60 mille francs.

Après quoi ils ont poursuivi leur opération en suivant l'ordre établi dans le catalogue du musée, imprimé en 1840, chez Bols Wittouck, à Bruxelles, sauf les exceptions qui seront indiquées au présent procès-verbal.

ESTIMATION DES TABLEAUX

Exposés au Musée de la ville de Bruxelles, suivant l'ordre établi dans le catalogue, édition de 1840.

NUMÉROS DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.
1	Albane. Adam et Ève fr.	2,500	Ce tableau doit être enlevé : opération difficile, qui nécessitera une nouvelle restauration. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été porté à un prix plus élevé.
2	Andresse. Le Christe chez Simon.	2,000	
3	Artois. Paysage	800	N ^o 2. Ce tableau n'est porté qu'à ce prix parce qu'on ne peut lui donner une attribution positive.
4	— Paysage vu au déclin du jour.	1,000	
5	— Paysage boisé	1,200	
6	Artois, Crayer et Zegers. Conversion de St-Hubert	1,200	
7	Babens. Déposition du Christ au tombeau.	700	
8	Backereel, G^{me}. Vision de St-Félix	1,000	
9	— St-François portant l'enfant Jésus	500	
10	Backereel, Gilles. Adoration des Bergers	600	
10 bis.	Backhuysen. Marine	5,000	
11	Barrochio. Le Christ, St-Pierre et St-Simon.	15,000	
12	Beggyn. Marine napolitaine.	2,000	
13	Bol. Homme à l'étude.	1,800	
14	Bosschaert. Annonciation de la naissance d'Isaac	800	
15	Breughel. Grand bouquet	500	
16	Breughel, De Velours et Van Buclen. L'abondance et l'amour.	700	
	A REPORTER. fr.	375,000	

NOMBRES DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.
	Report. fr.	537,00	
17	Breydel. Choc de cavalerie	800	
18	— Choc de cavalerie		
18 bis.	Bassau, A. L'ascension du Christ	1,000	
19	Bassau, Jacome. Le Christ porté au tombeau.	600	Répétition faite dans l'école.
19 bis.	Custiglione. Portrait de vicillard	500	
20	Calabrère. Cléopâtre	500	N° 20. Tableau original, mais dont l'attribution est fautive : on pourrait l'attribuer à Valerio Castell.
20 bis.	— Job visité par ses amis	8,000	
21	Canaletti. Vue de la Brenta	500	Non de Canaletti, mais de son école.
22	— Intérieur de l'église de S ^t -Marc	3,000	
25	Cardi. La Vierge et Jésus	400	
24	Courtois. Choc de cavalerie	100	N'est pas du Courtois.
25	Crayer, G. (De) Pêche miraculeuse	10,000	
26	— Assomption de S ^{te} -Catherine.	3,000	
27	— Apparition de la vierge à S ^t - Bernard	3,000	
28	— Martyre de S ^t -Blaise	2,500	
29	— Conversion de S ^t -Julien	2,000	
30	— Le Chevalier Donglebert	1,000	
31	— S ^t -Antoine et S ^t -Paul	2,500	
32	— S ^t -Paul avant sa conversion.	500	
33	— S ^t -Paul après son martyre	500	
34	— S ^t -Antoine et S ^t -Paul er- mites	500	
35	— Martyre de S ^{te} -Apoline	2,000	
36	— Sainte famille	1,200	
37	— Portrait d'un moine Augustin.	400	
38	Champagne, J.-D. Assomption de la Vierge.	8,000	
39	Champagne, Philippe. Portrait de S ^t -Charles Boromé	500	
40	— S ^{te} -Geneviève		
41	— S ^t -Joseph		
42	— S ^t -Étienne	10,000	
43	— S ^t -Ambroise		
44	— Présentat ^{on} au temple.	10,000	
45	Coeberger. Le Christ porté au tombeau	1,800	
46	Coghels. Retour de la chasse aux cerfs	300	
47	Courtin. Le Christ mort sur les genoux de la Vierge	1,200	
48	Cossiers. Déluge universel	1,600	
49	— Sainte famille	1,200	
50	Coxie. Couronnement d'épines	1,200	
51	— La cène	3,000	
52	Crusbeck. Tabagie	1,500	
53	Cuyp, B. L'adoration des Mages	1,000	
54	Cuyp, J. G. Paysage	500	
	A REPORTER. fr.	124,900	

NUMÉROS DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.
	REPORT. fr.	124,9 00	
55	Dankers Van Rey. Portrait du mathématicien Dow et celui de sa femme.	1,200	
56	De Brauwer. Combat grotesque	1,500	
58	De Clerck. Le seigneur appelant les enfans.	2,500	
59	— Sainte famille	4,000	
60	De Coninck. Vue de Hollande.	2,500	N° 60. Les dommages qu'il a éprouvés ne permettent pas de le porter à une plus haute valeur.
61	Deheem. Bouquet.	1,500	
62	Delvaux. Intérieur d'un cloître à Rome	"	} Compris dans l'estimation des tableaux modernes.
63	— Intérieur d'un couvent de femmes à Rome	"	
64	Denis. Combat de taureaux.	"	Même observation.
65	Dietricq. Portrait de ce peintre.	1,500	
66	Dow, G. Dessinant à la lueur d'une lampe.	12,000	En examinant ce tableau avec soin, les commissaires ont reconnu que la figure, les mains et d'autres parties ont été retouchées. Par ce motif il ne l'ont porté qu'à 12,000 francs.
67	Duc. Vénus sortant des eaux	"	
68	Devadder. Paysage boisé	500	
69	Devries. Chasse aux cerfs	1,200	N° 67 compris dans l'estimation des modernes.
70	Dewit. Église de Delft	1,500	
71	Fabrieius. Jeune homme avec un chapeau sur la tête	400	
72	Franck, François. Décollation de S ^t -Jean	1,000	
75	Franck, Florent. Jugement dernier	8,000	
74	Franck, Florus. Altercation entre époux.	200	Fragment de tableau.
75	Gandeuizio. Jésus couché à terre.	1,200	
76	Golzius. Portrait de femme.	250	
77	Guercino. Ex voto	50,000	
78	Guido, Remi. Fuite en Égypte.	5,000	
79	— Sybille inspirée	1,000	
80	Meemskerke. Intérieur d'un cabaret.	500	
81	Herregondt. S ^t -Jerôme.	800	
82	Holbeen. Portrait de Thomas Morus.	1,500	
83	Huysman. Rochers et arbres	1,000	
84	Jordaens, J. S ^t -Martin guérissant un possédé.	18,000	
85	— Tableau allégorique.	8,000	
86	— Triomphe du prince de Nassau.	1,500	
87	— Tête d'apôtre.	150	
88	Janssens, Abr. Vieillard soutenu par l'espérance et la foi.	800	
89	Janssens, Victor. Des anges et S ^t -Bruno	800	
90	— S ^t -Charles Boromé.	400	
91	Janssens, Victor. Didon et sa sœur	800	
92	— Sacrifice d'Énée	800	
95	Klump. Scène rurale.	1,000	
94	— Apparition des anges aux bergers	1,200	
95	Laeresse. Mont de Pyrrhus.	600	
	A REPORTER. fr.	239,000	

NUMÉROS DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	<i>Observations.</i>
	REPORT. fr.	259,000	
96	Landtsheere. Vénus coupant les ailes à l'amour	"	Compris dans l'estimation des modernes
97	Lens. Dalila coupant les cheveux à Samsou	"	
98	Leugelbaeh. Place du peuple à Rome	5,000	
99	Lesueur. Le sauveur donnant sa bénédiction.	500	
100	Looten. Paysage boisé	1,000	
101	Lucas. Portrait de Phédrpe.	200	
102	Maralle, Carlo. Apollon et Daphné	5,500	
102 bis.	Meert. Portraits d'anciens magistrats de Bruxelles	600	
103	Mignarc. Portrait de femme.	200	
104	Milicé. Jésus et la crèche	500	
105	Molenaer. Tabagies flamandes.	800	
106			
107	Morales. Le Seigneur entre deux juifs.	200	La dénomination est fautive.
108	Moreelse. Portrait d'homme.	200	
109	Moucheron. Paysage arcadien.	1,000	
110	— Paysage haute futaie.	1,500	
111	Naro. Portrait du prince d'Orange, gouverneur du Brésil.	600	
112	Noefs. Cathédrale d'Anvers	2,600	
113	Noël. Station de cavalerie	"	Compris dans l'estimation des modernes.
114	Odevaere. Victoire navale de Canaris	"	
115	Ommegang. Paysage d'Ardennes	16,000	
116	Palamede, A. Portrait d'homme	500	
116 bis.	Panini. Ruines et monuments à Rome.	2,000	
117	Procaccinè. Saint-Sébastien protégé par des anges	8,000	
118	Quillin, Érasme. St-Charles Boromée, à genoux.	400	
119	Quillin et Zeghers. Statue en grisaille du sauveur.	1,500	
120	Reykaert. Chimiste	1,000	
120 bis.	Rembrandt. Portrait d'homme.	25,000	N° 120 bis. La valeur vénale de ce portrait serait peut-être plus convenablement fixée à 20,000 francs, mais la proposition que l'on fait de 25,000 francs a déterminé les commissaires à le tenir à ce prix, vu qu'une offre est indubitablement une valeur positive.
121	Roos, de Tivoli. Pasteur assis avec son chien.	100	
122	Rubbens, P.-P. Le seigneur voulant foudroyer le monde.	150,000	
123	— Martyre de St-Liévin	200,000	
124	— Couronnement de la Vierge.	80,000	
125	— Le Christ montant au Calvaire	225,000	
126	— Le Christ au tombeau	60,000	
127	— Adoration des mages	160,000	
128	— Assomption de la Vierge	80,000	
129	Ruysdael. Paysage	3,000	
130	Sagoro. Le Christ mort près de la Vierge.	400	
	A REPORTER. fr.	1,267,000	

NOMBRES DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.	
	REPORT. fr.	1,267,900		
131	Sallaert, A. Procession des corps de métiers.	12,000		
132	— Suite de cette procession.			
133	— Tir à l'arbalète			
134	— Procession dite <i>omnegang</i>			
135	— Allégorie de la passion			500
136	— <i>Vacant</i>			»
137	Sasso Ferrato. Tête de Madone	800		Tableau douteux.
138	Soolmaeker. Jacob et Égail	1,000		
139	— Paysage d'Italie	1,000		
140	Schouwwaerts. Marché aux poissons	1,500		
141	— Le bœuf gras			
142	Schul et Zeghers. Portrait de la Vierge.	700		
143	— Esquisse, martyre de St-Jacques	400		
144	Schwartz. Vulcain, Mars et Vénus	500		
145	Seroforiné. St-François et l'enfant Jésus.	500		
146	Siebrechts. Travaux rustiques.	1,500		
147	Smeycers. Mort de St-Norbert	1,800		
148	— St-Norbert consacrant des diacres.	1,800		
149	Sneyders. Cygne, chevreuil paon, fruits, etc.	4,000		
150	Sloop. Paysage d'Italie	2,000		
151	— Halte de postillon	600		
152	Stommae. Table couverte d'une nappe, etc.	100		
153	Thys, P ^{re} . Martyre de St-Guillaume	500		
154	— Portrait de femme	500		
155	Tilbourg. Le prince de Ligne, de Chimay, etc.	4,000		
156	Tilien. Portrait d'un jeune homme	2,500		
157	— Portrait de vieillard.			
158	Tenoret. Esquisse. Martyre de St-Marc	1,500		
159	Van Alstoot. Parc et château de Marimont.	1,000		
160	Vanderayond. Assomption de la Vierge.	400		
160 bis.	Vanderhelst. Son portrait et celui de sa femme	2,000		
161	Vandenheuevel. Martyre de S ^{te} -Amélie	1,000		
162	Vandermeulen. Siège de Tournay, par Louis XIV.	9,000		
163	Vandervinne. L'ange apparaissant à St-Pierre	150		
164	Vandiepenbeek. St-François en adoration du St-Sacrement	500		
165	Van Dyck, A. Portrait du bourgmestre Delafaille.	5,000		
166	— St-François et l'enfant Jésus.	1,500		
167	— St-François devant un crucifix.	1,500		
168	— Esquisse heurtée. Tête du juif présentant le roseau.	500		
169	— Martyre de St-Pierre	12,000		
	A REPORTER. fr.	1,341,550		

Au premier aspect, ces portraits rappellent le Titien, mais en les examinant avec attention on ne reconnaît que deux productions de son école.

NUMÉROS DE CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.
	REPORT. fr	1,541,550	
169 bis	Van Dyck, A. Vieux Sylène ivre	6,000	Tableau ayant subi de nombreuses retouches
169 ter	— Le Christ en croix	600	
170	Van Dyck, Philippe. Dame à sa toilette	600	
171	Van Everdingen. Jeune femme devant un miroir	500	
172	Vanheil, D. Incendie d'Anvers.	500	
175	— Scène de patineurs	500	
174	Vauterp. St-Nicolas Tolentin	1,000	
175	Van Loon, Th. Adoration des bergers.	700	
176	— Assomption de la Vierge	2,400	
177	— Adoration des bergers	700	
178	Van Loon. Fruits	500	
179	Van Loon, Carlo. Diane et Endymion	500	
180	Van Nieuwlandt. Carnaval d'Anvers	1,000	
181	Van Niekke. Église de Harlem	1,400	
182	Van Ravensteen. Portrait de Kenna Van Hasselaer	200	
185	Van Thulden, Th. Orgies de kermesse.	1,500	
184	— Le Christ à la colonne.	500	
185	Vauthier. Portrait d'un gentilhomme du XVII ^e siècle	250	
186	Vénius, Otto. Portement de la croix.	1,000	
187	— Le Christ au Calvaire	4,500	
188	— La sainte famille connue sous le nom de Caprien d'Arenberg	6,000	
189	Vénius, Gertrude. Portrait de son frère Otto.	500	
190	Verboom. Départ pour la chasse	1,600	
191	Verhaeghen. Adoration des Mages.	1,200	
192	Véronèse, Paul. Partie d'un plafond à Venise.	16,000	
193	— Adoration des bergers	7,000	
194	— St ^e -Catherine adorant Jésus	20,000	
195	— Esquisse des noces de Chanaan	1,500	
196	Vouet. St-Charles Boromée, priant pour les pestiférés	1,000	Ce tableau n'est qu'une production de l'école
197	Wecntukx. Portrait d'une dame devant un miroir	500	
198	Wauvermans, P. Manège sous un rempart.	1,500	
199	Wynandts et Van Doncken. Paysage sablonneux	5,000	
200	Zeghers. Bouquet.	200	
201	Asselin. Paysage d'Italie.	1,800	
202	Mommers. Marché-aux-Herbes.	1,600	
203	Schalken. Jeune homme faisant fondre de la cire.	2,000	
204	Wynandt. Deux paysages (pendants)	8,000	
205			
	A REPORTER. fr	1,441,000	

NUMÉROS DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	<i>Observations.</i>
	REPORT. fr.	1,441,000	
206	Huytenbourg. Choc de cavalerie	2,000	
207	Berghem. Site d'Italie	3,000	
208	Vanheil. Vue de Bruxelles	1,000	
209	— Incendie 1 ^o de l'ancienne Cour; 2 ^o d'une maison Grand'Place à Bru- xelles (pendants)	600	
210	— Vue des bâtiments dits de l'ancienne Cour, aujourd'hui Musée	800	
211	Gysels. Gibier	2,000	
212	Teniers. Maison rustique	4,500	
INCONNUS.			
213	Portrait d'homme jusqu'aux genoux.	600	
214	Portrait d'un général	300	
215	Portrait d'une dame (17 ^e siècle)	300	
216	St-Sébastien, après son martyre	600	
217	Portrait de Charles-le-Téméraire.	400	
218	Portrait d'homme en pelisse	150	
219	St-Pierre (école de Riberra)	200	
220	St-Jean présentant une croix à Jésus.	500	
221	St-François tenant un crucifix.	150	
222	Le Christ porté au tombeau	400	
223	Sainte famille (école Lombarde)	150	
224	La Vierge soutenant l'enfant Jésus	800	
225	Copie d'après Raphaël	100	
226	Façade latérale de St-Gudule.	300	
227	La Vierge entouré d'anges	200	
228	Sainte famille.	200	
229	Portrait de l'empereur François I ^{er}	8,800	
230	— de l'impératrice Marie-Thérèse.	»	Avec les nos 230, 232, 233, 317, 318, 319, 320, 327, 335, 342 et 343, formant une suite de douze portraits de souverains.
231	— d'homme (1551).	150	
232	— en pied de l'archiduc Albert.	»	Voir le n ^o 229.
233	— en pied de l'infante Isabelle.	»	Id.
234	— de l'abbé Locqueghien.	250	
235	Six petits tableaux encadrés dans deux parties, représentant la circoncision, la fuite en Égypte, Jésus parmi les docteurs, le porte- ment de la croix; le Christ entre les larrons et la descente de croix		
236		900	
ANCIENS.			
237	Breughel. Massacre des innocents.	800	
238	Devos, Martin. Portrait de femme en prière (volet)	800	
239	Gossart, dit Mabuse. Le Christ chez Simon le Pharisien (tableau à deux volets)	24,000	
	A REPORTER. fr.	1,495,950	

NUMÉROS DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.
	REPORT. fr.	1,495,950	
240	Grimmer, J. Vie de St-Jubert (tableau à deux volets)	2,800	
241	Heemskerke, Martin. Le Seigneur succombant sous le poids de sa croix (tableau à deux volets)	1,200	
242	Koock, Pierre. Le Christ descendu de la croix.	600	
242 bis.	Mabuge, Jean. La Vierge et l'enfant Jésus	600	
243	Meert, Pierre. Portrait d'homme	2,500	
244	— — de femme		
245	Mostard, Jean. Deux volets du tableau connu sous le nom de <i>temis brisé</i> .	1,200	
246	Palme le Vieux. Déposition du Christ au tombeau	1,500	
247	Pateniers. La Vierge aux 7 douleurs	3,000	
248	Rogier de Bruges. Portrait d'homme	1,500	
249	— — de femme		
250	Schoreel. L'adoration des Mages	1,500	
251	Swart, Jean. L'adoration des Mages (tableau à 2 volets)	2,000	
252	Van Coninxloo. La sainte famille (tabl. à 2 volets)	1,200	
253	— Naissance de St-Jean-Baptiste	"	
254	— Prêlat au lit de mort (volets d'un grand tableau)	600	
255	— St-Benoît (tableau à 2 volets)	2,000	
256	— Les noces de Chanaan	"	
257	— Jésus au milieu des docteurs (volets)	600	
258	Vandergoes, H. Adoration des bergers	800	
259	Vanderwyde. Portement de la croix.	16,000	
260	— Le Christ en croix	"	Avec les nos 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268 et 269, ces tableaux forment une suite.
261	— Tête de femme en pleurs.	400	
262	— La Vierge encore enfant	"	Voir le n° 259.
263	— Jésus parmi les docteurs	"	Id.
264	— L'annonciation de la Vierge.	"	Id.
265	— La nativité	"	Id.
266	— L'adoration des mages.	"	Id.
267	— La circoncision.	"	Id.
268	— Le Christ au tombeau.	"	Id.
269	— Les disciples et les saintes femmes	"	Id.
270	Vanhemmisten. La descente de croix (2 volets réunis en un tableau)	6,000	
271			
272	Van Noort. Déposition de la croix	800	
273	— Adoration des bergers	1,000	
274	Le seigneur appelant les enfans	600	
	A REPORTER. fr.	1,544,550	

NUMÉROS DE CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.
	REPORT. fr.	1,544,550	
275	Vanorley, B. Jésus-Christ mort au milieu des saints personnages (tabl. à 2 volets).	24,000	
276	— Imitation de la sainte famille d'après Raphaël	500	
ANCIENS INCONNUS.			
277	Le père éternel en dalmatique	600	
278	La Vierge et les anges à genoux	1,000	
279	La Vierge tenant Jésus endormi	300	
280	Deux portraits : homme et femme à genoux	1,200	
281	Le sacre de S'-Grégoire	1,000	
282	La Vierge présentant son sein à Jésus	1,000	
283	L'adoration des bergers	500	
284	Portrait de Guillaume de Croy	600	
285	Portraits de Jean Barrat et de sa femme Jehenne Cambri.	600	
286	L'annonciation de l'ange Gabriel à la Vierge.	500	
287	La Vierge, l'enfant Jésus et S'-Bernard.	500	
288	Deux volets peints sur un fond doré de chaque côté.	2,000	
289	Portrait d'une jeune dame tenant un œillet	1,500	
290	Deux religieuses entre deux colonnes (volets d'un grand tableau)	900	
291	Idem idem (volet pendant du précédent)		
292	Célébration de la messe.	600	
293	L'adoration des mages (tableau à deux volets)	600	
294	Portrait d'homme en costume du 16 ^e siècle.	250	
295	La Vierge et l'enfant Jésus.	500	
296	Six tableaux représentant respectivement la création d'Eve, le sacrifice d'Abraham, Noé et sa famille devant l'arche, la rencontre d'Ésaü et de Jacob, Ésaü devant son père et l'adoration des Mages	5,000	
297	Portrait d'un jeune homme couvert d'une toque noire	1,200	
298	Marthe et Marie.	600	Peint par Abel Grimmer en 1614.
299	La Vierge et l'enfant Jésus.	200	
300	Portrait d'Édouard, roi d'Angleterre	600	
301	La Vierge et l'enfant Jésus.	500	
302	Deux tableaux dans un encadrement, représentant la famille d'un guerrier en cuirasse, tous à genoux	300	
303	L'adoration des Mages, figures à mi-corps.	500	
304	Le sacre de S'-Grégoire	400	
305	Portrait du czar Alexis Romanow	200	
306	Le Christ au tombeau, bas-relief en marbre	»	L'estimation des sculptures doit être soumise à des artistes statuaires.
307	Le Christ au calvaire, idem en albâtre	»	Id.
	A REPORTER. fr.	1,590,600	

NUMÉROS DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.
	RÉCAPIT. fr.	1,590,600	
508	La fête de Pentecôte, bas-relief en albâtre	»	L'estimation des sculptures doit être soumise à des artistes statuaires.
509	Adoration des bergers. idem idem	»	Id.
510	Jésus au jardin des Olives, idem idem	»	Id.
511	Le Christ en croix. Sculpture en bois	»	Id.
512	Portrait d'une dame (16 ^e siècle)	200	
515	Porbus. Portrait d'homme	400	
514	La Vierge dans une gloire	500	
515	Sainte-Anne sur un trône	700	
516	Portraits de deux enfants	400	
517	Portrait d'une dame (16 ^e siècle)	»	Voir le n ^o 229.
518	Portrait d'Henriette d'Angleterre.	»	Id.
519	Portrait de l'empereur Léopold	»	Id.
520	— — Joseph II	»	Id.
521	Le Christ dans sa gloire	500	
522	L'adoration des Mages.	500	
525	L'adoration des bergers (effet de lumière)	150	
524	Portrait d'homme	100	
525	La Vierge et l'enfant Jésus.	500	
526	Portrait d'une dame (15 ^e siècle)	50	
527	Portrait de Marie-Thérèse, impératrice.	»	Voir le n ^o 229
528	Portrait de madame Defaux	100	
529	La Vierge et l'enfant Jésus, et portraits.	600	
530	Portrait d'homme, devant un prie-Dieu.	400	
531	Portrait d'Élisabeth, reine d'Angleterre.	800	
532	Un cavalier seul	100	
533	Tête du Christ	100	
534	Tête de la Vierge	100	
535	Portrait de Marie, reine d'Angleterre (en petit).	»	Voir le n ^o 229.
536	Tête de Madone (bas-relief)	»	Voir le n ^o 306.
537	Imitation peinte du n ^o 356.	»	Voir le commencement de la dernière page.
538	Tête de femme (mosaïque en bois)	»	Voir le n ^o 306
539	La cène	1,000	
540	L'assomption de la Vierge.	1,500	
541	Otto Vénius. Le Christ descendu de la croix.	500	
542	Portrait en pied d'une princesse d'Angleterre	»	Voir le n ^o 229.
543	Portrait d'une autre princesse d'Angleterre.	»	Id.
544	La Vierge et Jésus dans son berceau.	500	
	MODERNES.		
	Quant aux 51 tableaux modernes compris au catalogue sous les n ^{os} 62, 63, 64, 67, 96, 97, 115, 114, 345 à 368 inclusivement, ainsi que les n ^{os} I à <i>VXIII bis</i> , plus un tableau de M. Defienne non inscrit, les commissaires soussignés déclarent s'en rapporter entièrement à l'estimation des experts du pays, laquelle se monte à.	44,700	
	A REPORTER. fr.	1,644,400	

N ^{OS} DU CATALOGUE.	INDICATION DES TABLEAUX.	ESTIMATIONS.	Observations.
	REPORT. fr.	1,044,400	
	DESSINS.		
	Les commissaires soussignés ont estimé les six dessins, compris au catalogue sous les n ^{os} 567, 568, XIX, XX, XXI et XXII, ensemble à la somme de	1,800	
	Les gravures et médailles comprises sous les n ^{os} 569, XXIII, XXIV, XXV et XXVI, plus XXXIV, XXXV et XXXVI, à	150	
	Il existe dans le magasin du Musée cinquante-cinq tableaux, lesquels, avec le n ^o 557 du catalogue, sont évalués à	2,500	
	Plus un tableau de l'école de De Clerck, représentant la résurrection, estimé à	700	
	Puis un autre tableau représentant un calvaire, évalué à	400	
	Et enfin sept grisailles peintes par Geernaerts, portées à	1,500	
	TOTAL. fr.	1,651,450	

Les estimations ci-dessus stipulées, s'élevant ensemble à la somme de *un million six cent cinquante et un mille quatre cent trente francs*, sont, aux yeux des commissaires, basées sur la valeur vénale; mais il existe une considération importante à faire valoir, celle de l'ensemble que présente le Musée : d'une part, plusieurs chefs-d'œuvre que l'on peut dire introuvables, de l'autre, un ensemble de tableaux de galerie, dont l'origine connue ajoute à l'intérêt, et qu'il serait très-difficile de réunir de nouveau. Toutefois ils ont pensé que cette plus value ne devrait être établie qu'à l'amiable entre les parties contractantes, et qu'il n'entraîtrait pas dans leurs attributions de la fixer.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été clos et signé ce jourd'hui 14 août 1841, au local du Musée de Bruxelles, séance tenante.

GEORGE.

F.-J. NAVEZ.

A.-N. PERIGNON.

N. B. Deux erreurs se sont glissées dans la pose des chiffres, 1^o au n^o 34, *S^t-Antoine* et *S^t-Paul*, par Crayer, dont l'estimation est de 1500 au lieu de 500 francs; 2^o au n^o 84, *S^t-Martin*, par Jordaens, dont le prix est porté à 18,000 au lieu de 8000 francs, ce qui donne sur ces deux tableaux une somme de neuf mille francs à déduire de l'estimation totale. Ainsi donc, au lieu de 1,651,430 francs, le total de l'estimation est de *un million six cent quarante-deux mille quatre cent trente francs*.

GEORGE.

F.-J. NAVEZ.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH

Les soussignés, agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été respectivement donnés par M. le Ministre de l'Intérieur et par l'administration communale de Bruxelles, se sont réunis pour procéder contradictoirement à l'évaluation des collections du cabinet d'histoire naturelle du Musée de cette ville, en se faisant assister par M. Nyst père, choisi par eux pour tiers-expert.

D'après leurs calculs, la valeur de ces collections s'élève à la somme de *deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-quatre francs* (291,154 francs), à répartir de la manière suivante :

Collection anatomique	fr.	25,290	»
Mammifères		50,020	»
Oiseaux		79,189	»
Reptiles		8,006	»
Poissons		5,155	»
Mollusques		9,000	»
Zoophytes et fossiles		5,545	»
Crustacés		1,300	»
Insectes		12,650	»
Minéraux		46,720	»
Botanique (herbier)		1,000	»
Bibliothèque		2,665	»
Meubles		20,924	»
Objets acquis depuis le mois de mai 1840		23,690	»
		Fr. 291.154	»

Les soussignés croient devoir ajouter à cette déclaration qu'ils ont tenu compte, dans leur expertise, de la plus value que lesdites collections acquièrent nécessairement du choix et de l'ensemble des échantillons dont elles se composent, ainsi que des soins qui ont été apportés à leur formation.

Fait en double à Bruxelles, le 21 juillet 1841.

Le commissaire du Gouvernement,

D. SAUVEUR.

SIMON BRUNELLE.

INVENTAIRE ESTIMATIF

Des collections du cabinet d'histoire naturelle du Musée de Bruxelles, fait contradictoirement entre le docteur SAUVEUR, représentant le Gouvernement, et M. SIMON BRUNELLE, représentant l'administration communale de Bruxelles, lesquels se sont adjoint M. NYST père, comme troisième expert.

PREMIÈRE SALLE.

Pièces anatomiques.

1	squelette hippopotamus amphibius	fr.	1,500	»
1	id. rhinocéros sondaicus		1,200	»
1	crâne de rhinocéros de Sumatra		100	»
1	id. de couagga (avec les 4 pieds)		80	»
1	id. de bulle de Java		80	»
1	squelette de bouc commun		} 600	»
1	id. de bouc du Thibet.			
1	id. de renard			
1	id. de cerf de Java.			
1	id. d'hyène, jeune			
1	id. de lama			
1	id. de panthère.			

Armoire gothique.

Partie inférieure à gauche.

10	crânes humains de chinois, de javanais, de caraïbe, d'un habitant du Congo, de Loango, du Benin, etc.		1,500	»
----	---	--	-------	---

Partie inférieure à droite.

1	crâne de léopard		} 900	»
1	id. d'alouète.			
1	id. de pithèque.			
2	id. de canis.			
2	id. de chat-tigre.			
1	id. de mustela			
1	id. de kangaroo labiatus.			
1	id. d'orang-outang, adulte			
2	id. de panthère.			
2	id. de tigre.			
1	id. d'ours malais			
2	id. de babiroussa			
3	id. de phascocère			
	(Soit, 20 crânes divers, dont un d'orang-outang.)			

A REPORTER. fr. 5,900 »

REPORT. fr. 3,930

Partie supérieure à gauche.

1 squelette humain articulé	}	600
4 id. de singes.		
1 crâne de javanais		
1 id. de péruvien		
1 id. de paresseux de Java		
1 id. de wouwou		

Partie supérieure à droite.

1 squelette de chat	}	1,000
1 crâne de phalanger volant		
1 squelette de sciurus		
1 id. de porc-épic de Java		
1 id. de rat.		
1 id. de belette		
1 id. de taupe.		
1 crâne de mouton de Caramanie		
1 id. d'ours malais		
1 id. de lièvre.		
2 id. musc ♂ et ♀		
4 id. antilopes de Guinée		
1 id. de chinchilla.		
1 squelette de souris.		
1 fœtus bicéphale.		
2 id. de nègres.		
1 id. d'européen		
1 crâne de tamanoir.		
1 id. humain, Nouvelle-Zélande. (Tête de zélandais tatoué) (24 pièces).		
3 momies du Pérou complètes, et 3 crânes humains des anciennes calacombes de Vienne.		

Armoire moderne.

Partie inférieure à gauche.

1 crâne de caïman	}	300
1 id. de grande tortue		
1 id. de dauphin		
1 squelette de tortue.		
1 id. de carpe.		
1 id. de couleuvre à collier		
1 mâchoire de requin (7 pièces)		

Partie inférieure à droite.

1 squelette de poisson	}	300
1 id. id.		
1 id. id.		
1 id. id. (5 pièces).		

A REPORTER. fr. 9,660

Partie supérieure a gauche.

1	squelette de héron.	
1	id. d'autruche d'Amérique	
1	id. de secrétaire	
1	id. de serpent	
1	id. de grand lézard tupia	
1	id. de calao	
1	id. de falco	
1	id. d'albatros.	
1	id. de moineau	
	Préparations ostéologiques de la buse.	1,200
1	squelette de faucon de Java.	
1	id. de corbeau de Java	
1	id. de mainate	
1	id. de turdus	
1	id. procellaria æquinoctialis	
1	id. de faisán doré	
1	id. de turnix de Java.	
1	id. d'ardea speciosa	
1	id. de psittacus (22 pièces)	

Partie supérieure a gauche.

1	squelette de maki	
1	id. de coati	
1	id. de cygne.	
2	id. de canards	
1	id. de corbeau	
2	id. de falco	
1	id. grand-duc de Java	
1	id. francolin ourikina.	
1	id. jacana. (Nouvelle-Guinée)	
1	id. de fringilla	
1	crâne de cerf de Bornéo.	
2	squelettes de tortues	1,000
1	fragment de dent d'éléphant (pièce pathologique)	
1	squelette de falco-buteo	
1	id. pluvier couronné d'Afrique.	
1	id. grenouille commune	
	Collection d'ossements fossiles de batraciens de St-Josse-ten-Noode.	
1	squelette de bécassine de Java.	
1	id. de salamandre	
1	id. de raie	
1	id. sternum de cygne.	
1	crâne de cygne.	
1	id. de cormoran.	

DEUXIÈME SALLE.

2 côtes fossiles.	200	"	
2 préparations anatomiques	400	"	
1 squelette de cheval	250	"	
1 id. de phoque	300	"	
2 id. de cerf de Java ♂ et ♀.	500	"	
1 id. de boa	200	"	
1 id. de marsouin.	60	"	
1 crâne crocodilus biporcatus	300	"	
1 gavial de Schlegel, en peau	300	"	
Scies de squales	20	"	
1 squelette d'autruche	500	"	
4 id. d'orang-outang.	4,000	"	
1 id. de nasique	300	"	
1 crâne du gavial de Schlegel.	500	"	
1 squelette de gibbon syndactyle.	200	"	
1 id. de tapir de l'Inde	1,000	"	
1 id. de rhinocéros de Sumatra	1,500	"	
1 id. de semnopithecus mitratus	}	300	
1 id. de stenops			
1 id. de tanrec			
1 id. d'oryctère			
1 id. de didelphis.	}	250	
1 id. de calao			
1 id. de buffle (non monté)			
1 id. de chameau préparé			
1 id. de jeune orang-outang	300	"	
1 id. d'ours malais	150	"	
1 id. de balco et 1 de singe	50	"	
TOTAL		fr. 25,290	"

Mammifères montés.

1 grand hippopotame	2,500	"	
1 tapir d'Amérique.	350	"	
1 id. de Sumatra.	650	"	
1 rhinocéros de Sumatra	800	"	
1 éléphant de l'Inde, jeune	400	"	
1 phoque et 1 otarie de Lalande	500	"	
3 phoques et otarie.	200	"	
1 renne mâle.	400	"	
2 chevrotains porte-musc ♂ et ♀.	400	"	
2 moutons d'Amérique.	80	"	
1 zebu	300	"	
1 bouquetin d'Afrique.	250	"	
1 zebu.	50	"	
1 zèbre	700	"	
2 bouquetins du Caucase	}	700	
1 antilope			
1 bouc du Thibet			
A REPORTER		fr. 8,280	"

	REPORT.	fr.	8,280	»
1 couagga.			700	»
1 lama et antilope pygmée			250	»
2 axis ♂ et ♀			300	»
1 bubale			700	»
2 cerfs d'Europe ♂ et ♀.			500	»
7 antilopes et 1 cerf de Java			700	»
1 antilope pourpre.			500	»
1 id. gnou.			200	»
3 chevreuils dont une variété.			200	»
3 antilopes et 1 chevrotain			550	»
5 antilopes			550	»
1 chamois, 2 chevrotains et 3 moutons			300	»
7 boucs du Thibet et d'Astracan			700	»

GRANDE GALERIE.

1 lion mâle, 1 id. femelle et 2 jeunes			900	»
1 cougar			250	»
1 felis			50	»
2 caracals.			150	»
2 servals			100	»
1 felis chaus.			150	»
2 id. cervaria.			300	»
3 panthères			500	»
1 lynx virgata			150	»
1 felis melas.			350	»
3 ornithorhynques			150	»
1 échidné.			125	»
1 chat domestique hybride			25	»
1 cougar jeune			100	»
1 chat du Cap			75	»
3 felis			200	»
2 desmans.			110	»
2 taurecs			75	»
2 chrysochlores et 6 taupes			60	»
3 hérissons.			40	»
1 chat sauvage			40	»
6 felis			300	»
3 chats angora			60	»
1 tigre royal avec crâne			400	»
1 sanglier			200	»
1 protèle de Lalande			250	»
1 hyena fusca.			250	»
1 id. tachetée, jeune			100	»
2 chacals			100	»
2 renards isatis (robe d'été et robe d'hiver).			200	»
1 hyène tachetée.			150	»
1 renard d'Égypte			60	»
1 fœtus de rhinocéros.			100	»
3 loups, dont un du Nord et un variété.			350	»
Canis pictus et variété du chien domestique			200	»
Sarigue dans l'alcool.			30	»
1 ours brun			240	»

A REPORTER. fr. 21,320 »

	REPORT.	fr.	21,320	»
1 ours malais.			300	»
1 chien de Terre-Neuve			80	»
1 cobaya et 2 cavia australis			40	»
1 cerval			75	»
1 renard et famille.			120	»
Nycterictes viverrinus du Japon			75	»
1 renard tricolor			50	»
2 renards			100	»
1 id. du Nord			60	»
3 chiens			100	»
5 id. et 1 ours brun.			150	»
2 ours blancs, mâle et femelle			700	»
1 phascolarctos			100	»
1 histrix dorsata.			50	»
3 nasua (coati)			80	»
12 mammifères divers			250	»
3 blaireaux, etc.			300	»
6 ratons, loutres, etc.			300	»
1 tamanoir			80	»
20 mammifères divers			460	»
2 tamanoirs			80	»
10 paca et autres pièces			175	»
5 mériones, dont une du Mexique.			80	»
1 macroscelide			30	»
2 gerboises			80	»
1 saccomys antophyle			50	»
29 mammifères divers			300	»
24 id. id			250	»
10 tatou et pangolin.			250	»
2 paca, grand et petit			40	»

SALLE DES COQUILLES.

2 orangs-outangs ♂ et ♀ (adultes)			2,000	»
1 id. ♂ (sur mannequin)			1,000	»
10 gibbons.			1,300	»
1 singe nasique			800	»
1 colobus leucomeros			300	»
1 id. ferruginosus.			100	»
7 singes divers			500	»
12 pièces alovates et mandrill.			600	»
3 sapajous.			350	»
9 singes (nigteceba, loris, sajous et fœtus).			400	»
3 lemuriens, makis, varis, etc.			700	»
10 pièces. Tamarin et saïmiri			250	»
1 mandrill adulte mâle			250	»
1 papiou noir.			300	»
1 cynocéphale sphinx			100	»
3 singes			150	»
5 id. (ouanderous et autres)			200	»
7 macaques			400	»
1 atèle.			200	»
20 cercopithèques divers.			900	»
7 Id.			400	»

A REPORTER . . . fr. 37,325 »

SALLE DE PHYSIQUE.

1 agneau à deux corps	50 "
1 orycterope	350 "
1 chat sauvage	50 "
1 castor	150 "
3 sangliers à longs poils, jeune et pecari	500 "
11 lièvres divers.	200 "
1 myopotamus	50 "
1 belamys.	200 "
1 viscache du Mexique	60 "
7 pièces (bradypus et unau)	250 "
2 kangaroo	330 "
1 porc-épic	50 "
2 coëndou.	180 "
2 sphiggure, crethyson, etc.	120 "
Tapir jeune du Brésil et marcassin.	100 "
Saccophore	80 "
3 damans	70 "
2 marmottes	50 "
Mustela diverses	80 "
10 pièces sarigues et dasyures	400 "
Mustela diverses.	60 "
Arctitis	180 "
Gallidie élégante de Madagascar	100 "
Didelphis azara	30 "
Paradoxurus et viverra	100 "
Mustela jeune	10 "
Hydromis.	40 "
Viverra et genetia.	150 "
4 paradoxurus.	100 "
1 taïra	30 "
Mammifères indigènes en peau	100 "
3 pièces genettes et ichneumons	250 "
Viverra boiei	200 "
9 mangoustes.	200 "
1 Zibetha	150 "
1 chinchilla	40 "
4 hamster et mangoustes	70 "
47 écureuils et tupaia.	700 "
12 phalangers	800 "
5 pteromys dont le nitidus	150 "
Galéopithèque	40 "
Roussettes et chauve-souris (55 pièces)	950 "

Mammifères en peau.

1 kinkajou potot et son crâne.	150 "
1 macaque	30 "
3 sarigues.	80 "
4 pièces, roussettes et chauve-souris	40 "
6 id. chevrotains et felis	180 "

	REPORT. fr.	45,450	»
1 patamophile dans l'alcool		150	»
1 macaque		40	»
1 Intra brasiliensis adulte (montée)		200	»
1 dasyure		40	»
1 felis jaguarundi		30	»
2 ictides dont un espèce nouvelle.		500	»
3 sarigues		45	»
Ondatra.		20	»
Peau de cheval des îles Schetland		80	»
2 sciurus (montés)		50	»
2 pteropus (montés)		50	»
Histrix de Java		40	»
Pangolin		50	»
2 galcopathèques.		30	»
1 ictides jeune		100	»
1 semnopithèque		70	»
2 felis		50	»
6 écureuils et tupaïa		100	»
Macacus à queue de cochon		80	»
1 petaurus		70	»
1 dipus du Mexique		30	»
3 chauves-souris.		10	»
1 marsouin		60	»
1 arctomis hodii (monté)		20	»
1 hippudæus riparius (id.)		15	»
1 lynx		50	»
1 hérisson		5	»
2 loutres du Chili		30	»
1 Id. id. (montée)		30	»
1 mouton de l'Hymalaïa (monté).		110	»
1 otarie du Chili		40	»
		<hr/>	
		47,640	»
Majoration de 5 p. o/o.		2,380	»
		<hr/>	
	TOTAL.	50,020	»
		<hr/>	

Oiseaux.

1 condor mâle adulte		300	»
Vautour arrian et oricou.		350	»
4 vautours fauves		400	»
4 cathartes		150	»
Vautour des Indes.		} 650	»
Id. de Pondichéri			
Id. occipital.			
Id. papa, 2 ex.			
3 vautours aura et urubu		150	»
4 caracara		100	»
Aigle criard		} 350	»
Id. de Pondichéri			
2 Id. petits.			
(6 pièces).			
		<hr/>	
	A REPORTER. fr.	2,450	»

	REPORT. fr.	2,430	»
6 caracara		170	»
Aigle autour huppé		270	»
Id. de Thèbes			
3 Id. balbuzards			
(6 pièces).			
1 Falco serpentarius		80	»
3 gypaetes		330	»
Aigle australien		100	»
2 pigargues		300	»
Aigle aqua.			
Id. vocifer			
(4 pièces).			
Aigle océanique		250	»
Id. Bonelli			
Id. vocifer adulte			
(4 pièces).			
2 aigles bateleurs		400	»
2 id. neigeux			
Id. unicolore			
3 autres aigles			
(8 pièces).			
Aigles des États-Unis		600	»
Id. à tête blanche			
Id. verreaux			
Id. royal			
(4 pièces).			
Aigle Jean-le-Blanc		450	»
Circaete.			
Autour australien.			
(6 pièces.)			
6 éperviers		120	»
9 éperviers et autours		200	»
6 autours		250	»
9 autours et cymndis		320	»
8 busards		200	»
6 buses.		180	»
10 id.		250	»
9 blacs, etc.		200	»
7 buses bondrées et bacha		250	»
14 milans.		400	»
8 faucons		150	»
2 faucons moineaux.		40	»
8 busards.		140	»
12 faucons		180	»
1 gerfault adulte		100	»
10 faucons		250	»
26 grands-ducs, hiboux et scops.		900	»
18 chouettes		300	»
3 harfangs		250	»
4 chouettes, lapone, nébuleuse, grise		400	»
6 id. chevèches		150	»
5 calao.		200	»
5 id.		500	»

A REPORTER. fr. 11,830 »

	REPORT.	fr.	11,330	"
6 calao.			530	"
13 id.			700	"
1 curycère de Madagascar.			60	"
5 momots.			150	"
13 corbeaux.			220	"
6 id.			80	"
31 geais, temia.			680	"
2 pies à ventre roux.			75	"
3 choquards et 2 garrules.			80	"
2 chalybés cornu et garrule.			100	"
4 philédons.			80	"
1 barita viridis.			50	"
5 choquards, etc.			75	"
3 glaucopes.			110	"
2 mainates.			35	"
2 pièces garrule commandeur et pie bec-rouge.			120	"
3 pirolles.			120	"
2 kitta nuachalis ♂ et ♀.			100	"
7 jaseurs.			50	"
3 piquebœufs.			50	"
4 pirolles.			140	"
4 rolles.			100	"
10 rolliers.			330	"
3 cassicans.			120	"
12 loriots.			130	"
12 cassiques et troupiales.			130	"
33 troupiales.			500	"
2 paradis rouges.			120	"
2 id. grande émeraude ♂ et ♀.			100	"
2 id. petite émeraude.			80	"
2 id. le superbe.			200	"
1 id. sifilet.			150	"
2 id. magnifique et manucode.			100	"
1 id. caronculé.			100	"
2 astrapia ♂ et ♀.			350	"
1 paradis orangé.			60	"
2 sericules prince régent ♂ et ♀.			60	"
17 étourneaux, merles, etc.			200	"
24 martins.			240	"
2 mino et gralline.			80	"
6 énicures.			180	"
9 merles.			115	"
25 merles philédons et échenilleurs.			200	"
14 id.			150	"
14 id.			150	"
14 id.			200	"
16 merles, etc.			150	"
29 id.			200	"
2 psophodes.			60	"
2 cinclosomes ♂ et ♀.			40	"
2 merles verts.			30	"
9 timalies.			125	"
2 lyres ♂ et ♀.			80	"

A REPORTER. fr. 19,835 "

	REPORT. fr.	19,833	
6 myophones, kitta, etc.		100	»
3 cincles		20	»
2 brèves géantes ♂ et ♀		150	»
3 brèves		180	»
12 id.		300	»
2 megalonix		50	»
14 fourmiliers		180	»
7 vanga		180	»
40 pies grièches et tyrans		350	»
23 id. id. id.		250	»
14 id. id. vanga		200	»
9 bécards		70	»
6 échenilleurs		60	»
5 moucherolles		50	»
5 drongo.		80	»
3 id. azurés		80	»
16 cotinga.		260	»
1 id. cordon bleu		50	»
2 id. pourpre		150	»
16 échenilleurs		180	»
2 gymnodères ♂ et ♀		60	»
7 coraïmes		70	»
2 gymnocéphales		50	»
2 coracines ignites.		60	»
4 averanos		160	»
2 phibalures.		25	»
3 calyptomènes.		100	»
3 rupicoles, dont un du Pérou		180	»
4 procnia		30	»
24 manakins		180	»
9 pardalotes.		100	»
2 plathyrhinques couronnés.		120	»
3 moucherolles de paradis		45	»
2 id. petit coq.		70	»
52 moucherolles		450	»
1 todier		30	»
3 orthotomes.		20	»
11 traquets		90	»
14 alouettes		100	»
2 accenteurs.		20	»
15 bergeronettes		100	»
131 moucherolles, roitelets, becs fins.		1,000	»
10 veuves		120	»
3 bouvreuils.		15	»
3 durbecs		45	»
2 bec-croisés.		20	»
9 tisserins		55	»
3 colious		40	»
4 phytotomes		60	»
20 parus		150	»
274 fringilla, gros becs, tangara		2,330	»
3 coucous cuivrés		100	»
41 id. divers		370	»

	REPORT. fr.	29,110 "
2 tacco		75 "
4 coua		220 "
12 malcoha et boubous		200 "
12 coucal		250 "
2 saurothères		80 "
2 leptosomus		180 "
2 indicateurs		30 "
11 louracos		360 "
14 aracaris		150 "
10 toucans.		300 "
1 pteroglosse ulocomus		100 "
1 scythrops		60 "
4 anis		40 "
1 couroucou pavonin		175 "
21 couroucous		340 "
34 barbus et barbicans.		400 "
4 tamatia		40 "
8 barbions		120 "
21 perroquets divers		660 "
1 id. nestor		120 "
1 kakatoë rosalba		150 "
1 perroquet de Guilding		100 "
11 kakatoës		550 "
2 perroquets banksiens		130 "
12 id. loris		360 "
12 id. id.		330 "
128 perroquets et perruches		3,000 "
10 aras, grands et petits		550 "
8 jacamars		120 "
7 sitelles		40 "
19 picucules et oxyrhinque		300 "
21 certhia		200 "
48 souïmanga.		420 "
56 oiseaux-mouches.		350 "
3 id. sapho, ♂ et ♀ et var. ♂		250 "
19 id.		260 "
16 pics.		160 "
5 picumnes		140 "
68 pics divers		680 "
14 huppés, promerops, etc.		140 "
2 épimaques royal, ♂ et ♀		80 "
2 id. à parements frisés		250 "
1 id. à 12 filets		100 "
1 id. proméfil		100 "
4 id. divers		80 "
1 fulculie de Madagascar		100 "
1 héorotaire.		35 "
21 philédons		300 "
26 guépriers		300 "
56 martins-pêcheurs		560 "
2 martins-chasseurs		60 "
9 enrylaïmes		250 "

A REPORTER. fr. 43,605 "

	REPORT. fr.	43,605	"
34 martinets et hirondelles		200	"
26 engoulevants dont un à rames		360	"
4 podarges divers		200	"
4 ibijaux.		150	"
2 engoulevants, queue en ciseaux		80	"
97 pigeons, tourterelles et colombes		1,450	"
1 pigeon couronné (adulte)		80	"
3 argus, 2 ♂ et 1 ♀		240	"
2 paons spicifères, ♂ et ♀		160	"
1 apterix.		650	"
4 huppifères divers		300	"
1 autruche d'Amérique		250	"
1 casoar de la Nouvelle-Hollande		300	"
1 hoazin		30	"
7 coqs sauvages et autres		130	"
2 id. sonnerat, ♂ et ♀.		60	"
17 id. domestiques		180	"
2 lophophores, ♂ et ♀		140	"
3 dindons sauvages		370	"
4 éperonniers		300	"
4 tragopans.		350	"
15 faisans versicolore, sammerring, etc.		600	"
6 pintades diverses		150	"
3 pénélopes		80	"
2 hoccas		140	"
17 tetras		450	"
13 gangas		400	"
2 outardes de Denham		200	"
2 id. barbues, ♂ et ♀.		100	"
2 id. huppées		300	"
1 outarde houbara ♂, en robe de noces.		140	"
12 id. et agami		600	"
6 tinamous		120	"
6 turnix		100	"
4 criptonix		200	"
4 colins de la Californie, etc.		250	"
12 cailles		100	"
1 perdrix à gros bec		60	"
43 id. et francolins		700	"
5 court-vite		150	"
4 glareoles		100	"
2 grues couronnées		200	"
1 jeune autruche et casoar jeune		120	"
3 kamichi et cariana		220	"
5 échasses		130	"
4 œdicnèmes divers		140	"
5 huitriers		80	"
7 grues diverses		520	"
63 hérons divers.		1,250	"
38 pluviers et vanneaux		380	"
3 jabirus.		220	"
10 cigognes diverses		450	"
5 flamands		350	"

A REPORTER. fr. 58,585 "

	REPORT.	fr.	50,585	
1 ombrette			30	»
3 anastomes			200	»
2 savacous			70	»
4 drome et avocettes			80	»
6 spatules, dont deux espèces nouvelles			300	»
14 ibis (plusieurs rares)			700	»
5 tantales			200	»
3 paons ♂ et ♀			100	»
1 autruche d'Afrique ♂ adulte			650	»
1 rhéa			250	»
15 becs en fourreau et autres			300	»
10 ibis et courlis			200	»
14 bécasseaux			160	»
17 chevaliers.			120	»
15 barges et bécasses			130	»
8 bécassines			100	»
2 courals			60	»
41 poules d'eau de diverses espèces			350	»
4 porphyriens et héliornes			100	»
11 jacanas.			150	»
13 grèbes.			130	»
5 phalarops			75	»
2 becs en ciseaux			40	»
24 sternes, diverses espèces			200	»
24 mouettes et goelands			360	»
22 pétrels et stercoraires			470	»
2 prions à bandeau			60	»
8 albatros			320	»
11 oies.			250	»
2 hydrobates à fanon			80	»
100 canards et oies			1,350	»
1 cygne noir ♂.			200	»
1 id. à col noir			70	»
1 id. sauvage			60	»
1 pélican frisé			80	»
2 pélicans			180	»
9 harles			160	»
4 pélicans dont le rufescens			250	»
12 cormorans.			200	»
2 frégates			130	»
2 anhinga			130	»
4 sula, diverses espèces			80	»
5 phaétons, deux espèces			140	»
8 plongeurs divers et adultes			300	»
8 guillemots.			100	»
5 macareux.			150	»
4 pingouins			80	»
1 manchot (le grand).			80	»
7 id. diverses espèces			270	»
3 oiseaux de proie			40	»
27 becs fins, traquets			125	»
5 oiseaux de proie			40	»
20 becs fins, gros becs			120	»

REPORT. . . . fr. 69,355

Oiseaux en peau.

2 cassiques	18	»
5 perroquets	65	»
3 merula, crateropus, etc.	35	»
11 canards et oies, dont 2 falcata	188	»
5 rapaces, dont 1 vautour d'Afrique	94	»
2 ibis jeunes.	20	»
3 pics.	20	»
2 aigrettes	30	»
5 merles, becs croisés, etc.	35	»
8 faisans et tetras	275	»
3 fous, corvus, etc.	40	»
2 houpifères de Bornéo, ♂ et ♀	60	»
6 oiseaux divers, dont 1 touraco de Nubie	95	»
31 oiseaux anciens montés.	180	»
42 oiseaux de Manille	250	»
4 id. de Sumatra	20	»
169 id. de Bornéo, dont cigogne, calao, anhinga, etc.	1,210	»
	Fr. 71,990	»
Majoration de 10 p. %	7,199	»
TOTAL.	fr. 79,189	»

Reptiles.

4 crocodiles de Java	230	»
6 penis de baleine	30	»
1 tortue matamata	100	»
3 carapaces	30	»
10 chelonées et 1 émidosaure.	100	»
13 émydes et tortues	400	»
6 carapaces	40	»
3 petits crocodiles	100	»
8 varans	160	»
4 agames.	40	»
3 caméléons.	100	»
4 galeotes	10	»
3 grenouilles et crapaud d'Amérique	50	»
3 crocodiles et gavial	100	»
1 cyclura	20	»
8 boas	400	»
A REPORTER.	fr. 1,910	»

	REPORT- fr.	2,585	1
6 ciprins et balistes.		50	1
11 siliures, bromas		150	1
8 polyptères		150	1
8 cyprins, coraux, etc.		50	1
8 lyres, siliures		70	1
17 squales		220	1
1 maigre		50	1
5 scorpiens.		60	1
42 labres, etc		470	1
22 idem.		210	1
10 chetodons.		80	1
45 anarainca lupus.		520	1
1 poisson scie.		40	1
2 bocaux de poissons de la Méditerranée.		30	1
29 id. id. id.		200	1
4 id. id. id.		40	1
1 pot id. id.		100	1

Magasin.

2 diodons dont 1 à macules		15	1
1 poisson		5	1
1 petit squal.		5	1
1 fistulaire (queue en filet)		10	1
1 poisson		5	1
3 Idem.		10	1
1 poisson scie.		30	1
	Fr.	<u>5,155</u>	1

Zoophytes et fossiles.

Collection de zoophytes, comprenant :			
70 échantillons rangés sur 7 tablettes.		350	1
127 id. de madrépores sur 8 tablettes		800	1
Oursins vivants et fossiles		150	1
Empreintes végétales		90	1
19 astéries		135	1
Coquilles fossiles		150	1
Défense d'éléphant fossile		200	1
Fossiles de Maestricht.		480	1
Id. de Visé.		160	1
Ossements fossiles de Chokier		100	1
Id. id.		150	1
Id. id. d'Anvers.		100	1
Fossiles de Papenheim (collection de).		1,000	1
Atlas de cétaqué, fossile		400	1
Divers fossiles		150	1
Ossements fossiles de Duffel		500	1
Fossile de l'Ohio		200	1
Deux tables plaqués d'ammonites, etc		150	1
Fossiles de Schaerbeek et de Melsbroeck		50	1
Id. d'Ay en Champagne		30	1
Crâne de buffle des tourbières de la Flandre		200	1
	TOTAL- fr.	<u>5,545</u>	1

Mollusques.

Collection de coquilles vivantes et fossiles fr. 9,000

Crustacés.

La collection se compose de 140 crustacés tant montés que placés dans l'alcool. Elle renferme diverses espèces rares du Japon et d'autres contrées. fr. 1,300

Insectes.

3 caisses vitrées contenant	180	arachnides	140	"
1 id. id.	70	scorpions	70	"
1 id. id.	60	myriapodes.	60	"
44 id. id.	2503	coléoptères	3,150	"
16 id. id.	270	orthoptères.	300	"
11 id. id.	620	hémiptères	310	"
9 id. id.	225	névroptères	270	"
14 id. id.	380	hyménoptères	400	"
54 id. id.	923	lépidoptères diurnes.	2,310	"
28 id. id.	1004	id. nocturnes	1,190	"
20 id. id.	207	id. d'Europe	700	"
		440	microlépidoptères d'Europe.	90
4 id. id.	150	diptères.	110	"
Valeur de 165 caisses ordinaires, à 5 francs			825	"
Id. 20 grandes caisses en chêne, à 8 francs.			160	"
Environ 1000 petites boîtes avec insectes			1,200	"
Insectes en double			365	"
1 grande caisse en palissandre, avec lépidoptères et insectes			800	"
TOTAL. fr.			12,650	"

Minéraux.

1 ^{re} armoire.	1,660	"
2 ^e id.	1,730	"
3 ^e id.	1,560	"
4 ^e id.	1,100	"
5 ^e id.	920	"
6 ^e id.	1,210	"
7 ^e id.	1,170	"
8 ^e id.	770	"
9 ^e id.	970	"
10 ^e id.	820	"
Collection de minéraux du Vésuve (500 échantillons)	1,000	"
Id. géologique (roches de l'Auvergne, des bords du Rhin, de l'Allemagne, etc.)	1,000	"
2 échantillons (galène et bois fossile)	60	"
Vase en quartz.	2,000	"
Table présentant une collection de marbres et de bois.	600	"
Collection de minéraux de la Russie et de la Sibérie, donnée par la princesse d'Orange.	30,000	"
Collection de houilles du pays	150	"
TOTAL. fr.		46,720

Botanique.

HERBIER. — Il se compose d'environ 8000 plantes contenues dans 112 cartons,

1 ^{re} partie.	750	»
2 ^{me} partie.	250	»
	<hr/>	
	1000	»

Bibliothèque.

Dictionnaire des sciences naturelles, planches coloriées, 62 vol. in-8°.	760	»
Temminck, manuel d'Ornithologie, 3 vol. in-8°.	25	»
Cuvier, règne animal, 5 vol. in-8°.	35	»
Ch. Bonaparte <i>Birds of north Americ</i> , in-8°.	6	»
Linnæus, syst. végétal., 5 vol. in-8°.	50	»
Index des planches coloriées de Temminck, folio 1°.	15	»
Prodomus d'Illiger, in-8°.	5	»
Synopsis de Fischer, in-8°.	20	»
Lesson, manuel d'Ornithologie, in-8°.	15	»
Hauy, traité de Minéralogie	35	»
Lesson, manuel d'Ornithologie, 2 vol. in-12.	10	»
Id. id. de Mammalogie, 1 vol. in-12	5	»
Tableau du règne animal, par A. Comte	100	»
Mémoires du muséum d'histoire naturelle de Paris, 2 1 ^{res} séries	500	»
Id. id. de la 3 ^{me} série, 4 vol.	120	»
Histoire du muséum, par Deleuze, 2 vol. in-8°.	15	»
Willdenow, <i>Species plantarum</i> , 9 vol. in-8°.	65	»
Revue générale des écrits de Linné	5	»
Minéralogie du Vésuve, in-8°.	5	»
Haworth, <i>Synopsis plantarum</i> , 1 vol. in-8°.	4	»
Études sur les orangs-outangs et la Simia Nasica, par Verboeckhoven	400	»
Blume, <i>Flora Javae</i> , 1 à 35 livraisons, in-folio	300	»
Zieten, fossiles du Wurtemberg, 1 vol. in-folio	120	»
<i>Flora Batava</i> , 1 à 34 livraisons in-4°.	50	»
	<hr/>	
	2,665	»

Meubles.

Mobilier de l'atelier, outils compris	600	»
Galerie entourant les grands mammifères	150	»
Armoires de l'anatomie comparée	200	»
Id. de la salle des polypiers	2,000	»
Id. de la grande galerie.	6,000	»
Id. des minéraux de la Russie.	2,116	»
2 bijoutières contenant les coquilles	4,000	»
Armoires des singes et reptiles	1,200	»
Bijoutière des minéraux du Vésuve	1,058	»
Armoires de la collection minéralogique	1,300	»
Id. de l'ancien cabinet de physique	1,500	»
Vieux instruments, bocaux, caisses, cuves et vieux meubles non repris dans l'expertise précédente	800	»
	<hr/>	
TOTAL fr.	20,924	»

Objets acquis depuis l'expertise faite en mai 1840.

1 ^o Collection de plâtres des ossements fossiles du museum d'histoire naturelle de Paris	5,000	"
2 ^o Crustacés du Japon, achetés à Amsterdam	700	"
3 ^o Objets de l'Abyssinie achetés à Franck.	1,100	"
4 ^o Objets de l'Arabie (1 hippopotame jeune, peau et squelette, et 195 oiseaux) provenant de M. Zizinia	2,200	"
5 ^o Oiseaux reçus de M. Temminck	300	"
6 ^o Mammifères, oiseaux et reptiles achetés à Parzudaky	300	"
7 ^o Envoi de Roux et comp ^{ie} (8 mammifères, 18 oiseaux et 122 poissons)	2,000	"
8 ^o Achats divers à Paris (mammifères, oiseaux, reptiles et coquilles.	1,000	"
9 ^o Envoi de Boissonneau de Paris (mammifères, oiseaux, pièce anatomique).	250	"
10 ^o Achat à Percy-Earl de Londres (mammifères et oiseaux de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande)	2,100	"
11 ^o Coquilles provenant de M. Galeotti	40	"
12 ^o Céphaloptères mâle et femelle adultes, et 15 coquilles de Parzudaky	350	"
13 ^o Envoi de M. le baron Popelaire de Terloo, composé d'objets du Chili et du détroit de Magellan :		
9 mammifères		}
5 condors.		
35 poissons		
200 oiseaux divers		
20 crustacés		
3 reptiles		
9 oursins	3,120	
4 bocaux crustacés et poissons		
90 coquilles		
300 insectes		
127 papillons		
33 étoiles de mer		
14 ^o Un hyperoodon de 25 p. de longueur avec son squelette	2,500	"
15 ^o Un crâne complet de chimpanzé adulte.	300	"
16 ^o Deux crânes en plâtre (caraïbe et péruvien)	15	"
17 ^o Coquilles provenant de M. Ghiesbrecht.	55	"
18 ^o Chien danois provenant de M. de Hompesch	80	"
19 ^o Squelette d'ornithorinque.	150	"
20 ^o Quatre mammifères et deux oiseaux du Mexique de M. le baron de Norman.	250	"
21 ^o Deux perroquets de la Nouvelle-Hollande de M. Yates.	50	"
22 ^o Six crânes (blaireau du Mexique, mouton de l'Himalaya, loutre du Brésil, daman d'Abyssinie, etc.)	200	"
23 ^o Espadon, dauphin des Moluques et squalé	480	"
24 ^o Squelette du roi des vautours et oiseaux.	40	"
25 ^o Peau d'un dromadaire et d'un buffle, avec crânes	700	"
26 ^o Caisse contenant 18 mammifères d'Europe et 80 oiseaux, préparés pour être envoyés à Charleston	350	"
	Fr. 23,690	"

RÉCAPITULATION.

Collection anatomique.	fr. 25,290	»
Mammifères.	50,020	»
Oiseaux	79,189	»
Reptiles	8,006	»
Poissons	5,155	»
Mollusques	9,000	»
Zoophytes et fossiles	5,545	»
Crustacés.	1,300	»
Insectes.	12,650	»
Minéraux.	46,720	»
Botanique (herbier).	1,000	»
Bibliothèque.	2,665	»
Meubles	20,924	»
Objets acquis depuis la première expertise.	23,690	»
	Fr. 291,154	»

Ainsi fait et arrêté à la somme de *deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-quatre francs* (291,154 fr.) par les soussignés, en exécution de la mission qui leur a été respectivement donnée par M. le Ministre de l'Intérieur et par l'administratoir communal de la ville de Bruxelles.

Bruxelles, le 20 juillet 1841.

D. SAUVEUR.

SIMON BRUNELLE.

NYST PÈRE.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

Ch. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

PROCÈS-VERBAL

De l'expertise faite par MM. QUETELET et GUILLERY, à ce désignés, le premier par l'État, et le second par la ville de Bruxelles, pour l'estimation de la valeur du cabinet de physique appartenant à la ville.

Les experts susnommés se sont réunis au cabinet de physique le 13 mars 1841, à 9 heures du matin, et procédant contradictoirement à l'évaluation des objets pris chacun à part, ou réunis en masses, suivant leur importance plus ou moins grande, ils sont tombés d'accord sur tous les points de cette évaluation.

EXPERTISE.

Deux miroirs réflecteurs vieux, hors d'usage	fr. 60
Baromètre à robinet	20
Baromètre de Gay-Lussac.	30
Tube de Mariotte et fontaine circulatoire	20
Seize baromètres simples	30
Un aimant de 17 lames	50
Télescope monté en bois	50
Fontaine de Héron	30
Deux planisphères	1,000
Instrument d'Ampère pour l'électro-magnétisme	40
Billes pour étudier la communication du choc.	20
Appareil pour la réflexion du mouvement.	8
Grue	25
Miroir concave	40
Machine électrique à quatre colonnes	400
Lentille	65
Miroir convexe	40
Deux globes.	80
Machine électrique à deux colonnes.	100
Machine d'Atwood	100
Pile galvanique d'Ampère.	80
Machine pneumatique.	250
Miroirs de Pictet.	100
Modèle de pompe	10
Deux thermomètres et un baromètre.	12
Pendule	12
A REPORTER.	fr. 2,672

REPORT. fr. 2,672

Objets renfermés dans les armoires.

*Armoire n° 1.*Avant la 1^{re} colonne.

1 ^{re} planche, sphères et graphomètre	120	
2 ^e — tribomètre et coin.	100	
3 ^e — —	60	
4 ^e — appareil pour la force centrifuge	320	
5 ^e — —	120	
		fr. 720 720

Armoire n° 2.

Entre deux colonnes.

1 ^{re} planche	130	
2 ^e —	100	
3 ^e —	150	
4 ^e —	250	
5 ^e —	280	
		fr. 910 910

Armoire n° 3.

Entre les mêmes colonnes.

1 ^{re} planche	10	
2 ^e — appareil pour le rayonnement	30	
3 ^e — pyromètre	150	
4 ^e — hygromètre.	150	
5 ^e — appareil de Lavoisier	120	
		460 460

Armoire n° 4

Entre deux colonnes.

1 ^{re} planche	40	
2 ^e —	50	
3 ^e —	180	
4 ^e —	200	
5 ^e —	500	
		fr. 970 970

À REPORTER. fr. 5,732

REPORT. fr. 5,732

*Armoire n° 5.*Entre la 4^e et la 3^e colonne.

1 ^{re} planche	110	
2 ^e —	150	
3 ^e —	200	
4 ^e —	300	
5 ^e —	200	
		fr. 960 960

Armoire n° 6.

Entre la dernière colonne et le mur.

1 ^{re} planche	150	
2 ^e —	150	
3 ^e — acoustique.	200	
4 ^e — polarisation de la lumière	700	
5 ^e —	200	
		1400 1400
Instrumentes déposés à l'observatoire		350

Le total de cette évaluation détaillée s'élève donc à la somme de fr. 8,442
 mais les experts, considérant l'avantage qui résulte de la réunion de
 ces objets, et de plus la valeur que quelques-uns doivent tirer d'avoir
 été construits sous les yeux de savants célèbres ou de leur avoir appar-
 tenu, croient pouvoir majorer cette somme et la porter à fr. 10,000

Dans cette estimation n'est pas comprise la valeur des armoires neuves,
 et au nombre de cinq, dans lesquelles les objets de physique sont ren-
 fermés, ces armoires peuvent être portées à fr. 2,800

TOTAL GÉNÉRAL fr. 12,800

Bruxelles, le 3 mai 1841.

QUETELET.**GUILLERY.**

POUR COPIE CONFORME :

*Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,***CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.**

ESTIMATION

Des objets de sculpture qui décorent les bâtiments de l'ancienne cour du Brabant, aujourd'hui le musée, la bibliothèque, etc., de la ville de Bruxelles, par Guillaume GELFS, statuaire.

Sculptures en pierre de France de l'hémicycle de la façade principale, exécutée par Delvaux.

1° Le groupe en tout relief, placé au centre de la façade principale, représente la Belgique; un lion est à ses pieds.	
Valeur, six mille francs	fr. 6,000 »
2° A côté de ce groupe sont placées quatre statues d'enfants en tout relief.	
Valeur huit cents francs chacune.	3,200 »
3° Entre ces figures se trouvent quatre trophées militaires, dont les parties détachées sont en bois.	
Valeur cinq cents francs chacun	2,000 »
4° Au balcon de la façade sont quatre figures drapées en tout relief et en pierre.	
Valeur deux mille cinq cents francs chacune	10,000 »
5° Au-dessus il y a deux bas-reliefs en pierre de deux figures d'enfants.	
Valeur pour les deux	1,200 »
6° Cinq trophées en bas-relief et en pierre.	
Valeur deux cents francs chacun	1,000 »
7° A l'aile droite de la susdite façade est un fronton orné d'un bas-relief de neuf mètres sur deux mètres de haut, représentant une allégorie.	
Valeur cinq mille francs	5,000 »

Grand escalier du Musée.

1° Un groupe par Delvaux, en marbre, demi-statuaire, représentant Hercule en repos, appuyé sur sa massue, à ses pieds est un sanglier.	
Valeur trente mille francs	30,000 »
<i>N. B.</i> Ce groupe a 2 mètres 94 centimètres de hauteur.	
A REPORTER.	fr. 58,400 »

REPORT. fr. 58,400 »

2^o Deux statues en bois, ornant le grand escalier; elles sont de grandeur naturelle, l'une représente la Charité, l'autre la Justice.

Valeur deux mille cinq cents francs chacune 5,000 »

N. B. Les ornements qui figurent audit grand escalier ne sont pas de nature à être estimés, étant faits en stuc et fort endommagés.

Intérieur du Musée.

1^o Une fontaine en marbre blanc de Carrare ornée de plusieurs figures, presque grandeur naturelle.

Valeur douze mille francs 12,000 »

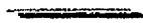
TOTAL fr. 75,400 »

GUILLAUME GEEFS.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.



*à Messieurs les Bourgmestre et Echevins de la ville
de Bruxelles.*

Nous soussignés MM. BRAENT et LELEWEL, conformément à la demande qui a été faite de la part de l'administration communale de Bruxelles, nous nous sommes réunis le sept et huit de novembre, l'an mil huit cent quarante et un, et nous avons procédé à l'énumération et évaluation des médailles appartenantes à la ville.

Nous avons trouvé le nombre composé de deux mille cinq cent dix-sept pièces de différents métaux, or, argent, bronze, plomb; de trois cent quatre-vingt-dix de doubles et de plusieurs bagues au nombre de sept.

Ce nombre se divise en catégories suivantes ;

	OR.	VERMEIL.	ARGENT.	BRONZE.	PLOMB.	TOTAL.
Médailles antiques grecques	»	1	14	54	»	49
— — romaines	6	2	120	256	»	564
— et jetons modernes, la plupart bel- giques	14	20	575	846	21	1274
Décorations	1	»	54	28	2	65
Monnaie du moyen âge et moderne de Bel- gique	29	»	241	161	»	451
Idem d'autres pays.	44	»	252	58	»	354
TOTAUX.	94	25	1014	1505	25	2517

Ce nombre, assez imposant pour former le noyau d'une grande collection qu'on voudrait créer dans un pays, est d'autant plus précieux pour la Belgique, qu'il consiste en des pièces plus anciennes, qui sont plus difficiles à retrouver et à réunir ensemble, que les modernes; il devient d'autant plus nécessaire, qu'il est composé pour la plupart de médailles et monnaies indigènes.

Depuis la formation de cette collection, on a mis beaucoup de soin dans le choix des pièces. Elles furent souvent échangées pour y placer des exemplaires le mieux conservés. Aussi dans le nombre de deux mille cinq cent, toutes les pièces sont, à peu d'exceptions, bien conditionnées et authentiques: pas de pièces fausses ou suspectes: si quelques-unes parfois s'y mêlent, elles sont mises en dehors.

Dans chaque catégorie on trouve des pièces remarquables, recherchées ou de la plus haute rareté et valeur. Le bronze grec et italique se distingue par une condition qui ne demande rien de mieux. Dans la catégorie de médailles mo-

dernes et jetons, on a une quantité de monnaies obsidionales, de pièces ciselées, de médailles remarquables par leur ancienneté, leur coin ou métal; comme en or, l'inauguration de Marie-Thérèse; en or, grand médaillon du baptême du roi de Rome; en bronze, grand module de la naissance du roi de Rome. Napoléon soulevant l'enfant.

Dans la monnaie de la Belgique, on observe une quantité de variétés d'intéressantes mailles du pays; des pieds-forts, doubles et quadruples, des thalers ou ducats. On y remarque le cavalier de Marguerite et de Jean d'Avesnes; des lions heaumés et des gros tournois de Louis de Male. En or se range en première ligne, le mouton d'or de Jean de Brabant, qui avait été payé dans des ventes successives de 1835, 1836 et 1840, par 131 et 180 (200) francs; le mouton d'or de Louis de Male; le lion heaumé en or; les réaux d'or d'Alost et de Gand du même; un ducaton d'or de Philippe IV.

Au nombre des décorations, se distingue spécialement un exemplaire de récompense civique, un des dix qui ont été frappés en or.

La monnaie étrangère n'est pas privée d'objets de valeur, comme on le voit par un lingot de Russie, en argent mêlé d'or, pesant une livre; par des pièces turques, arabes, indiennes, japonaises.

Nous avons parcouru avec attention les détails de chaque catégorie, et nous avons porté l'estimation :

Des médailles grecques à	fr.	810	»	
Idem romaines		550	»	
Des médailles modernes et jetons		7,345	»	
Idem des décorations		305	»	
Des monnaies de la Belgique		2,926	»	
Idem des autres pays		2,790	»	
Des bagues		250	»	
Des doubles et des médailles en acajou.		700	»	
En tout.		fr.	15,676	»

En proposant cette estimation, nous devons faire observer les difficultés innombrables et les peines infinies qui se présentent à chacun, le mieux favorisé par la fortune, dans la réunion d'un nombre aussi considérable. Nous pensons que son ensemble donne de la valeur à sa juste appréciation.

Le total des pièces, leur nombre, sous le rapport du métal, sont suffisamment établis; mais il est indispensable de remarquer que le chiffre de chaque catégorie peut varier dans la suite. Le temps de deux séances prolongées était trop court pour discerner chaque pièce et assigner à chacune sa place. Il peut donc arriver, à la rédaction du catalogue, un déplacement nécessaire de quelque médaille ou monnaie, d'une catégorie dans une autre, ce qui, modifiant leurs chiffres respectifs, ne changerait en rien le nombre total de la collection.

En foi de quoi nous avons signé la présente, le neuf du mois de novembre l'an mil huit cent quarante et un.

BRAENT.

LELEWEL.

POUR COPIE CONFORME :

Le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

*EXTRAIT du registre aux procès-verbaux des délibérations du
Conseil municipal de la ville de Bruxelles.*

Seance du 6 novembre 1841.

Le président annonce à l'assemblée que hier, 5 novembre, il est intervenu entre Monsieur le Ministre de l'Intérieur et le Bourgmestre de Bruxelles, une convention relativement à la cession, au profit de l'État, de certaines propriétés mobilières communales; mais cette affaire n'étant point portée à l'ordre du jour, il demande qu'il y soit statué d'urgence.

La question d'urgence mise aux voix est adoptée à l'unanimité; il est donné lecture de la convention, laquelle est conçue en ces termes :

Entre le Gouvernement Belge d'une part, représenté par M. Nothomb, Ministre de l'Intérieur,

Et la ville de Bruxelles d'autre part, représentée par le Chevalier Wyns de Raucour, Bourgmestre;

Il a été convenu :

ARTICLE PREMIER.

La ville de Bruxelles cède et abandonne à l'État Belge, tous droits de propriété à elle appartenants, tant aux biens immeubles qu'aux collections scientifiques et objets d'art énumérés ci-après :

IMMEUBLES.

A. Le palais de l'ancienne cour, comprenant un bâtiment principal, deux ailes latérales et un bâtiment au fond, parallèle au premier, séparés entre eux par une grande cour avec pavement en grès, pompe et fontaine alimentées par la machine hydraulique;

B. Le bâtiment contigu à l'aile droite;

C. Celui contigu à l'aile gauche;

D. La chapelle de la cour;

E. Le palais de l'industrie et des arts, se composant d'un bâtiment principal et d'une aile parallèle et semblable au bâtiment principal du palais de l'ancienne cour, dont elle est le pendant; d'une grande cour pavée en grès avec pelouses et deux pompes sur citerne;

F. Le bâtiment de la ci-devant orangerie , servant actuellement de manège , avec écuries , grande cour et dépendances consistant notamment :

1^o En une maison sise rue du Musée , section 7, N^o 3 ;

2^o Une autre maison , rue du Musée , section 7, N^o 1058 ancien et 5 nouveau. occupée par M. Lion.

Lesdits immeubles consistant en propriétés bâties et non bâties , avec tous leurs accessoires , sans aucune réserve ni exception , tels qu'ils sont figurés au plan dressé le vingt-deux mai dix-huit cent quarante-un , par le géomètre juré Van Keerberghen fils , présentant une superficie totale de dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés ;

G. Le bâtiment dit les écuries de la cour , situé rue Caudenberg , contenant en superficie bâtie et non bâtie , trois mille soixante-huit mètres carrés , y compris l'habitation de M. Max , laquelle en dépend , ainsi que le tout est figuré au plan dressé le vingt-deux mai dix-huit cent quarante-un , par le géomètre Van Keerberghen prénommé ;

H. La plaine entre le jardin du palais du Roi , la rue projetée sur dix mètres de largeur le long des maisons Carbonel et Potelle , le Boulevard et le coude de la rue Ducale , ainsi qu'une partie de terrain planté d'arbres , comprise entre le Boulevard , la rue Ducale et le palais dit du prince d'Orange ;

I. La porte de Hal ;

J. Le terrain de l'observatoire , situé boulevard du même nom , et ayant une contenance de soixante-seize ares soixante-dix centiares sept milliares.

COLLECTIONS SCIENTIFIQUES ET OBJETS D'ART.

A. La bibliothèque de Bruxelles , divisée en deux parties , dont la première comprend les livres imprimés , et la seconde , les gravures , bustes , globes , manuscrits et boiseries ;

B. Le musée des tableaux , contenant trois cent quatre-vingt-quinze tableaux de tous genres , tant anciens que modernes , dix dessins et huit gravures et médailles ;

A ce nombre doivent être ajoutés divers tableaux et grisailles placés dans le magasin du Musée ;

C. Le cabinet de physique ;

D. Les collections d'histoire naturelle ;

E. Les œuvres de sculpture ;

F. Le cabinet de médailles ;

Le tout conformément à la description renfermée dans les procès-verbaux de la dernière expertise , signés respectivement :

A. Le dix-huit mai dix-huit cent quarante-un , par MM. NAMUR et J.-B. VERBEYST ;

B. Le quatorze août dix-huit cent quarante-un , par MM. GEORGE , A.-N. PERIGNON et F. NAVEZ ;

C. Le trois mai dix-huit cent quarante-un , par MM. QUETELET et GUILLERY ;

D. Le vingt et un juillet dix-huit cent quarante-un , par MM. SAUVEUR et SIMON BRUNELLE ;

E. Par M. Guillaume GEEFS ;

F. Dans le catalogue du cabinet numismatique.

Avant la promulgation de la loi approbative de la convention, ou à la suite de cette promulgation, il sera passé tels actes publics de la présente cession que le Gouvernement pourrait juger utiles, les frais de ces actes étant d'ailleurs à la charge de l'État.

ART. 2.

Pour prix de la cession qui précède, l'État Belge payera à la ville de Bruxelles une rente annuelle de quatre cent mille francs, soit par une inscription au grand livre de la dette publique, soit par la remise de titres de rente portant intérêt jusqu'à concurrence de la somme susdite de quatre cent mille francs; dans ce dernier cas, qui reste subordonné à l'option du Gouvernement, les titres de rente ne pourront être aliénés en tout ou en partie sans son consentement préalable.

Dans un délai de trois ans, à partir de la promulgation de la loi approbative de la convention, la ville fera constater qu'il n'existe sur les immeubles, objets de la présente cession, aucune charge ou hypothèque quelconque; faute de quoi, le paiement de la rente sera suspendu.

ART. 3.

L'État sera mis en possession des objets compris dans la cession, le premier juillet ou le premier janvier qui suivra la promulgation de la loi approuvant la présente convention.

La rente courra à partir de cette époque.

A partir de la même époque, tous les frais d'administration ainsi que les contributions cesseront d'être à la charge de la ville.

ART. 4.

La présente convention sera soumise, tant à la ratification du Conseil communal de Bruxelles, qu'à l'approbation des Chambres législatives.

Fait en double à Bruxelles, le cinq novembre dix-huit cent quarante et un.

NOTHOMB.

CHEVALIER WYNS.

Après mûre délibération, le Conseil, à l'unanimité, déclare ratifier la convention ci-dessus transcrite.

Fait en séance du Conseil communal à Bruxelles, le 6 novembre 1841.

Le Bourgmestre, président,

CHEVALIER WYNS.

Par le Conseil :

Le secrétaire,

WAEFELAER.

POUR COPIE CONFORME :

Le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.



TABLE.

		Page
	Exposé des motifs	1
	Projet de loi.	» 5
	Convention	» 6
ANNEXE	A. Lettre du bourgmestre de la ville de Bruxelles, en date du 3 novembre 1841	» 9
---	B. Rapport de la Commission chargée de préparer les éléments d'une cession à faire à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles et de collections scientifiques	» 11
---	C. Procès-verbal d'expertise des immeubles.	» 24
---	D. Id. id. de la bibliothèque	» 39
---	E. Id. id. du Musée des tableaux	» 45
---	F. Id. id. du cabinet d'histoire naturelle	» 57
---	G. Id. id. du cabinet de physique.	» 79
---	H. Id. id. des œuvres de sculpture	» 82
---	I. Id. id. du cabinet numismatique	» 84
---	J. Délibération du conseil communal de la ville de Bruxelles, en date du 6 novembre 1841, ratifiant la convention	» 86
